



Marchand se prépare à affronter les contrôleurs

par Fay LA RIVIERE
 du bureau du Soleil

OTTAWA — "Ça sert à rien, ça changera rien, aussi sûr que je m'appelle Jean Marchand", déclarait ce dernier, hier, en fin d'après-midi, à la suite de la menace de grève lancée, au cours d'une conférence de presse, par l'Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne (CATCA).

Le président de la CATCA, M. Jim Livingston, avait annoncé, en effet, plus tôt dans l'après-midi, que les 2.200 contrôleurs entreraient en grève à 3h30 HNE, dimanche, pour protester

contre la volonté du gouvernement de transférer une partie de leurs tâches aux contrôleurs adjoints.

La grève doit durer jusqu'à la solution du litige, qui dure, selon le syndicat, depuis 10 mois.

La grève de 11 jours des contrôleurs, pendant l'hiver 1972, avait entraîné l'arrêt total de la circulation aérienne commerciale.

Devant l'ultimatum, le ministre Marchand déclarait aux journalistes que sûrement, un jour, il mourrait, "mais ce ne serait certainement pas de peur" et qu'il ne "céderait pas au chantage".

Le ministre a, d'autre part, refusé de dévoiler quelles tactiques il emploierait pour ramener les contrôleurs à la raison: injonction de retour immédiat au travail ou, encore, le remplacement des contrôleurs civils par les techniciens de l'armée, ou simplement un coup de téléphone conciliateur priant les contrôleurs d'attendre au moins la réunion du Cabinet des ministres la semaine prochaine.

"S'ils font la guerre, a-t-il dit, on veut avoir tous nos fusils".

Les syndiqués de la CATCA ont droit légal de grève le 31 décembre

1975 seulement. Selon les termes de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique fédérale, les grévistes se verraient passibles d'une amende maximale de \$100, les chefs syndicaux de \$300, tandis que le syndicat lui-même pourrait être condamné à \$150 par jour.

M. Livingston a lui-même qualifié la grève d'illégal, et, a-t-il dit, "je suis persuadé que le public est prêt à accepter l'inconvénient d'une grève illégale plutôt que de risquer une collision aérienne".

Les contrôleurs emploient donc, pour s'opposer à la nouvelle réparti-

tion des tâches entre eux et leurs adjoints, le même argument que celui invoqué contre le bilinguisme dans les tours de contrôle: la sécurité publique.

Il faut noter ici que, si les contrôleurs font partie de la CATCA, leurs adjoints, eux, sont syndiqués à l'Alliance de la fonction publique.

Il n'est donc pas impossible que la CATCA agisse aussi violemment pour se protéger contre un grèvement progressif de ses pouvoirs par le gouvernement grâce à des transferts de tâches de membres d'un syndicat aux membres d'un autre syndicat.

Les contrôleurs adjoints devenant en effet plus compétents, il serait plus facile de remplacer les contrôleurs advenant une grève nationale légitime de ceux-ci.

C'est à la suite d'une grève illégale des contrôleurs adjoints, l'automne dernier, que la nouvelle répartition des tâches fut étudiée. Ils se plaignaient du peu de perspectives offertes par leur carrière.

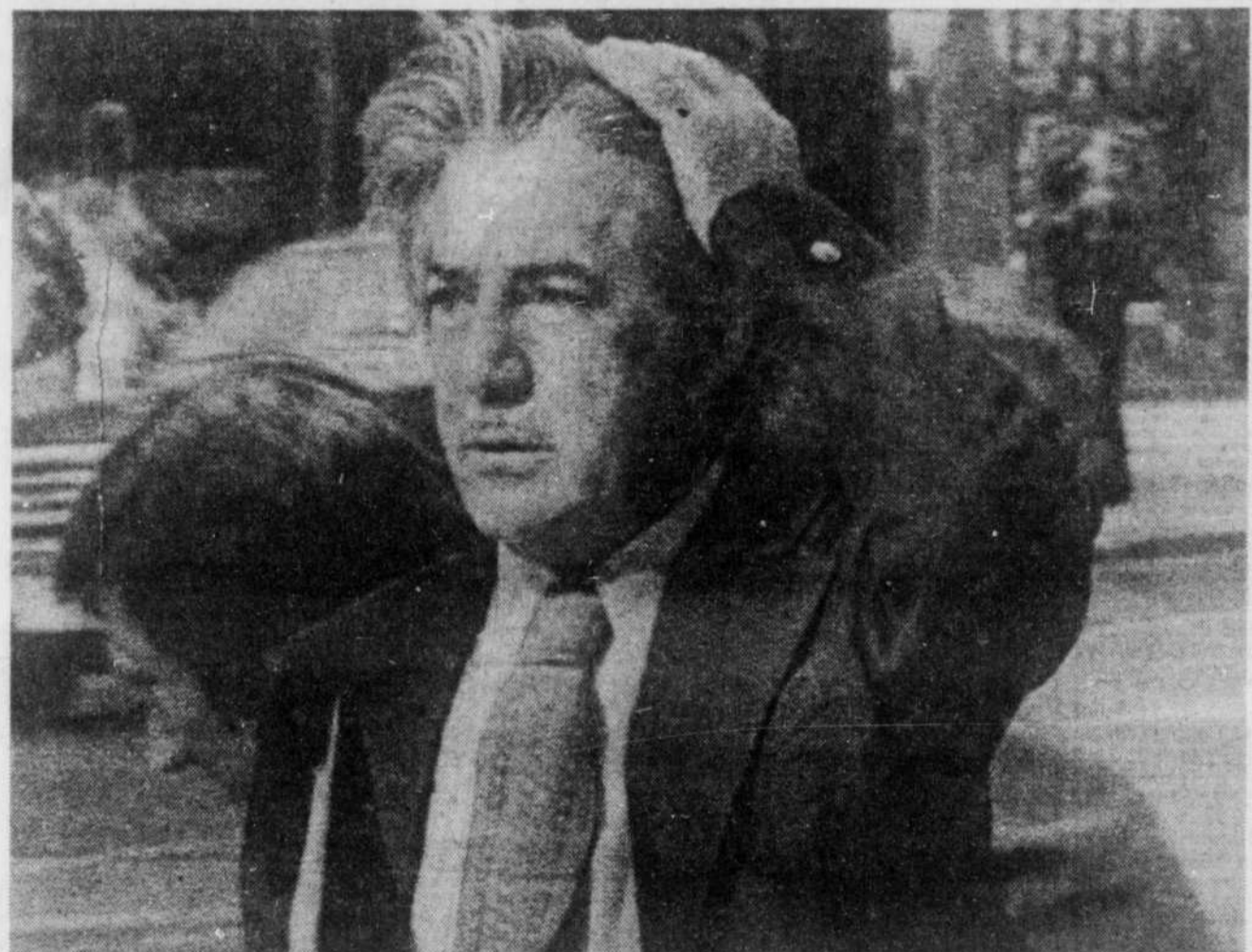
La CATCA soutient qu'un transfert des tâches, même si les contrôleurs adjoints sont recyclés, menace la sécurité aérienne, mais le ministère des Transports est justement de l'avis contraire, affirmant qu'après la nouvelle répartition, les contrôleurs "pourront ainsi porter leur attention de même que leur savoir-faire professionnel sur les vrais problèmes de contrôle de l'espace aérien, problèmes qui ne peuvent être résolus que par eux".

M. Marchand s'est, d'autre part, montré fort en colère en ce qui concerne la date de l'arrêt de travail et du très court préavis, soulignant que le pays connaissait ses dernières journées de soleil et que la "population ne méritait pas ça" pour la fin de semaine de la fête du Travail.

Un peu plus tard, cependant, le ministre, un ancien syndicaliste, avouait que, bien sûr, si les travailleurs syndiqués dans la coupe de bois décident de faire la grève, le moment propice n'est pas l'automne, mais lorsque la saison de la coupe est commencée.

D'autre part, M. Marchand soulignait que la nouvelle répartition des

(Suite à la page A6, 2e col.)



Jean Marchand affichait cet air déterminé, hier, alors qu'il se rendait à la conférence de presse où il devait donner sa réponse à l'ultimatum des contrôleurs aériens.

à lire

Dans les séries

En gagnant leurs trois dernières parties, les Caribous de Québec obtiennent une place dans les séries éliminatoires.

page B-1

Bûcherons

Les bûcherons américains bénéficieront d'une priorité d'emploi sur les travailleurs canadiens dans les chantiers forestiers du nord du Maine de la compagnie J.D. Irving, d'Estouville.

page A-3

Peine de mort

Sans prendre position au regard de l'application de la peine de mort au pays, le Barreau canadien a formellement sommé le gouvernement fédéral de se "brancher" à ce sujet.

page C-1

sommaire

Arts et lettres	B-7 à B-9
A Québec aujourd'hui	B-7
Bridge	D-10
Consommation	A-8
Décès	D-13
Economie-finances	C-5 à C-7
Feuilleton	D-9
Horoscope	D-11
Mots croisés	D-6
Mat mystère	D-2
Patron	D-7
Petites annonces	D-2 à D-11
Sport	B-1 à B-4
Télévision	C-4

météo

Aujourd'hui, à Québec et dans l'est de la province: passages nuageux. Aperçu pour demain: passages nuageux à Québec et plutôt ensoleillé dans l'est. Les détails, page A-2

C'est l'Expo

Johnny Halliday et Sylvie Vartan ont pris la vedette, hier soir, lors de la soirée d'ouverture d'Expo-Québec. Le couple bien connu a donné à cette occasion un spectacle en plein air. D'autres artistes feront de même au cours des prochains jours.

Autres informations et photos, pages A-3 et B-9



Le Soleil, Jacques Deschênes

La guerre du câble Par deux fois, Ottawa aurait fait des offres au protégé du Québec

par Réal LABERGE
 du bureau du Soleil

RIMOUSKI — En sous main, la société Câblodistribution de l'Est Inc. aurait reçu, à deux reprises, des offres d'attribution d'un permis fédéral.

M. Raymond D'Auteuil, président de cette entreprise qui est le protégé du Québec dans le conflit du câble à Rimouski, a fait cette révélation lors d'une assemblée publique qu'il avait convoquée hier soir à Rimouski.

M. D'Auteuil a déclaré au SOLEIL que c'est au début du mois de juin que le président de Québec-Téléphone l'avait informé qu'il n'était pas encore trop tard pour demander un permis au CRTC.

M. D'Auteuil a également révélé que, le mois dernier, une offre plus directe lui était parvenue d'Ottawa.

Aux quelque 200 personnes présentes à son rendez-vous "d'appui populaire", M. D'Auteuil a réitéré la ferme intention de Câblodistribution de ne pas lâcher, même si le fédéral venait à reprendre ses saisies de matériel et d'antennes, qui ont cessé depuis huit jours.

M. D'Auteuil a précisé qu'il n'a aucunement l'intention de trahir l'appui du ministère des Communications, en consentant en sourdine à accepter un permis fédéral "provisoire", comme l'ont suggéré certains participants à la rencontre, "pour mettre fin au conflit constitutionnel qui se fait sur notre dos et nous empêche d'avoir le câble". C'est là une dérobade que n'envisage pas M. D'Auteuil, d'autant plus que le problème actuel se compliquerait encore, du fait que le fédéral a déjà accordé des droits au câblodistributeur rival.

Par ailleurs, M. D'Auteuil a lancé un appel à l'appui populaire des gens de Rimouski, pour une nouvelle étape de pressions, qui devient maintenant prioritaire: le permis fédéral de transporteur par micro-ondes demandé par Québec-Téléphone, afin de relier les quelque 600 abonnés actuels de Câblodistribution, et ceux que cette entreprise rattache à son réseau au rythme de 20 à 25 par jour, à cinq ou six autres postes de télévision.

Cet appel a reçu l'appui ferme du député-maire de Rimouski, M. Claude Saint-Hilaire, qui a déclaré que Rimouski avait droit, comme partout ailleurs, et avec autant de diligence qu'on l'a fait pour la population anglaise de la ville de Québec, de ne pas être limitée à l'écoute de la seule station desservant actuellement cette région. "Qu'on nous foute la paix avec les chicanes entre les gouvernements et qu'on la fasse maintenant sur le dos

des autres", a ajouté M. Saint-Hilaire, en remarquant que l'Est du Québec était fatigué d'être ainsi toujours mis en situation de se déchirer.

Déclarant que le nouveau ministre des Communications, M. Denis Hardy, lui avait réitéré qu'il entendait continuer dans les pas de son prédécesseur, M. Jean-Paul L'Allier, le député-maire a rappelé que le conseil municipal avait fait connaître sa position au gouvernement fédéral et qu'il attendait toujours une réponse. Si rien n'aboutit d'ici à la semaine prochaine, il a annoncé "que l'administration municipale de Rimouski aura à se prononcer de façon définitive".

Autres précisions

D'autre part, au cours de l'assemblée, M. D'Auteuil a précisé que l'une des saisies effectuées par les officiers

(Suite à la page A6, 1re col.)

Pelletier quitte le cabinet

par Fay LA RIVIERE
 du bureau du Soleil

OTTAWA — La démission du ministre fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, n'est plus qu'une question de jours, sinon d'heures.

Cependant, bien que l'arrivée d'une lettre de démission sur le bureau du président des Communes, M. James Jérôme, soit devenue un secret de polichinelle, il était impossible, hier, d'avoir confirmation officielle de son arrivée, encore moins de son auteur, quoique certains silences et hésita-

tions en disent parfois plus long que le mieux préparé des discours.

Le premier ministre Trudeau est sorti hier soir de sa retraite dans l'Arctique et a confirmé la démission du ministre Gérard Pelletier. Toutefois, le premier ministre du Canada n'a donné aucune explication sur le geste posé par l'un des "trois sages".

On s'interroge déjà sur l'identité du successeur de M. Pelletier, dont le ministère est en guerre ouverte avec le gouvernement du Québec.

Certains voient, grâce à ce poste vacant qui sera sans doute rempli par

un ministre senior, la possibilité pour Mlle Monique Bégin, députée de Saint-Michel, d'accéder au cabinet fédéral.

Une confirmation indirecte de la démission du député montréalais d'Hochelaga est arrivée de Paris, où le ministre français des Affaires étrangères, M. Jean Sauvagnargues, donnait, mercredi, un dîner d'adieu en l'honneur de notre ambassadeur en France depuis 1970, M. Léo Cadieux.

Le retour de M. Cadieux au Canada n'a pas encore été, lui non plus, officiellement annoncé à Ottawa.

Dès avant les élections de 1974, les observateurs de la scène politique fédérale s'accordaient à penser que M. Pelletier hériterait du poste prestigieux de Paris advenant le rappel ou la retraite de son titulaire. Toutefois, la nécessité pour l'équipe de M. Trudeau de retrouver un gouvernement majoritaire stable après deux ans de gouvernement minoritaire, avait remis cette possibilité à plus tard.

Des rumeurs de départ de plusieurs autres ministres ont souvent occupé les spéculations des observateurs: M. Jean Marchand, ministre des Transports, qui, finalement, n'a démissionné que de son poste de leader libéral pour le Québec au profit de Marc Lalonde; M. John Turner, ministre des Finances, que plusieurs voient à l'aise dans une institution financière internationale comme le Fonds monétaire international (FMI), où il fait grande impression à titre de président de comité; M. Charles Drury, ministre des Travaux publics et de la Science et de la Technologie; et enfin, M. Mitchell Sharp, âgé de 64 ans, président actuel du Conseil privé.

Même si ce nouveau tournant dans la carrière de l'ancien journaliste du Devoir paraissait plus que certain hier, aucune annonce officielle de la démission de M. Pelletier ne pouvait avoir lieu avant le retour, aujourd'hui, du premier ministre Trudeau de ses vacances dans le Grand Nord en compagnie de son fils Justin, pendant

(Suite à la page A6, 1re col.)



Juneau remplacera Pelletier

par André OUMET

Pierre Juneau, président du conseil de la radio-diffusion canadienne, annoncera aujourd'hui son intention de briguer les suffrages dans le comté que quitte Gérard Pelletier.

Selon des sources proches de M. Juneau, cette élection partielle mènerait au poste de ministre des communications pour remplacer M. Pelletier, qui doit être nommé ambassadeur du Canada à Paris.

M. Juneau se présentera dans le comté d'Hochelaga et aurait été assuré de succéder à M. Pelletier, ancien rédacteur en chef de La Presse à Montréal, qui s'est joint à Jean Marchand et Pierre Trudeau en 1965 pour se lancer dans la politique fédérale.

Coup monté des CAP pour forcer la main à Fabien Roy

par François DEMERS

L'annonce de la tenue d'un congrès des comités d'action politique (CAP) le 21 septembre, à l'hôtel Windsor, apparaît de plus en plus comme un "coup monté" pour forcer la main de Fabien Roy, de telle sorte qu'il prenne la tête d'un nouveau parti politique d'extrême droite.

Un proche collaborateur du député créditiste de Beauce-Sud, actuellement en vacances, a en effet révélé que l'en-tête de lettre apparaissant sur la page frontale du document remis lundi au DE-

VOIR et à MONTREAL-MATIN par M. J-Baugé-Prévoist, est, en fait, une photocopie de la lettre d'invitation à un congrès de naturopathes...

C'est cet événement qui doit avoir lieu le 21 septembre, à l'hôtel Windsor, et c'est à cet événement que M. Roy a accepté de jouer le rôle de président d'honneur. L'en-tête précise, en effet, que le député créditiste et son épouse seront "présidents d'honneur" au "grand banquet de clôture" d'un "congrès" dont la nature n'est pas précisée.

Dès mardi, le secrétaire de circonscription de M. Roy, M. Romuald Rodrigue, avait affirmé au représentant du SOLEIL qu'il ne se rappelait pas avoir vu l'engagement du 21 septembre dans l'agenda de son patron. Ni même qu'il en ait été question devant lui.

Chemins tortueux

Hier, c'était au tour de l'attaché de presse du député de Beauce-Sud, M. Roch Côté, qui devait souligner le caractère de tromperie de l'annonce faite par M. Baugé-Prévoist

présente comme responsable pour la région de Montréal du réseau des comités d'action politique.

La page frontale du document que ce dernier a remis à la presse reproduit d'ailleurs une photo parue le 26 mai dernier dans LE JOUR et annonçant que "Le comité d'action politique, qui tente de regrouper les électeurs québécois autour d'un certain nombre de principes pour le développement du Québec, en dehors des partis politiques, a constitué son exécutif national. En font

partie, madame Nicole Robert, MM. Yvon Brisebois, Jean-Marcel Barbeau, J. Maurice Breton, président, Marcel Robert, Fernand Doyon, Jean-Guy Doyon et J. Baugé-Prévoist."

Fait étrange, ce bureau national ne comprend par M. Lucien Jacques, de Ville Saint-Joseph de Beauce-Nord, qui se donnait lui aussi, le 14 juillet dernier, comme l'un des responsables du mouvement des CAP et qui révélait à un journaliste du SOLEIL que "d'ici la fin août ou le début de septem-

bre prochain", les CAP fusionneraient pour former un nouveau parti politique ayant comme chef Fabien Roy.

Au moment de cette première annonce, le député créditiste était, là encore, en vacances. Quelques jours plus tard, il devait cependant éviter de nier quoi que ce soit. A plusieurs reprises dans le passé, M. Roy avait laissé entrevoir les liens qui le rattachent aux CAP, en précisant cependant qu'il n'était pas l'auteur de la formule, ni l'organisateur de

la vingtaine de CAP existant dans la province, mais plutôt un de leurs conférenciers préférés.

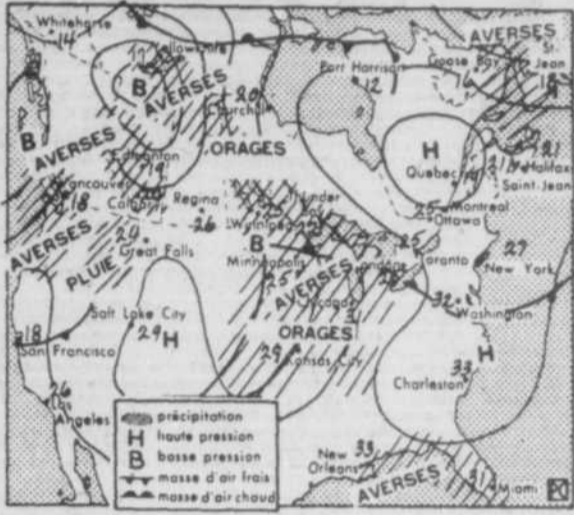
Par contre, celui qui se donne pour le président des CAP, M. Maurice Breton, est décrit par M. Lucien Jacques comme "l'un des principaux organisateurs de M. Fabien Roy depuis son entrée en scène dans le mouvement politique". et apparaît souvent dans le voisinage du député de Beauce-Sud.

Depuis le congrès à la direction qui a porté à la tête du Ralliement créditiste le député de Rouyn-Noranda, Camil Samson, son collègue

de Beauce-Sud cherche en effet ouvertement le moyen de rallier sous une même bannière les forces d'opposition susceptibles de faire échec aux libéraux. Il semble bien que des gens qui ont entendu parler de ces efforts souhaiteraient que la recherche aboutisse au plus tôt, avant même que le principal intéressé soit lui-même parvenu à une conclusion.

Ou bien, Fabien Roy prend des moyens fort tortueux pour annoncer ses intentions futures...

la météo



A Québec et dans l'est de la province, le ciel sera marqué aujourd'hui par des passages nuageux. A Québec, il fera entre 18 et 20 degrés. Dans les régions de Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et de la Gaspésie, le maximum prévu est de 18. Aperçu pour samedi, à Québec: passages nuageux. Dans l'est, le temps sera plutôt ensoleillé.

prévisions

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions régionales de la météo pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour vendredi avec un aperçu pour samedi.

Régions de l'Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: nuageux et possibilité d'averses. Maximum 18 à 20. Aperçu pour samedi: passages nuageux.

Régions des Laurentides, l'Outaouais et Montréal: passages nuageux et possibilité d'averses. Maximum 21 à 23. Aperçu pour samedi: passages nuageux.

Régions de Chibougamau, la Haute Mauricie, Saguenay et Lac Saint-Jean: passages nuageux. Maximum 18 à 20. Aperçu pour samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

Régions de Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: fréquent passages nuageux et faible possibilité d'averses. Maximum 18 à 20. Aperçu pour samedi: passages nuageux.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et la Gaspésie: passages nuageux. Maximum 18. Aperçu pour samedi: plutôt ensoleillé.

marée soleil

SAMEDI		SAMEDI	
Basse	Lever	Coucher	Durée
7h35	5.01	18.30	13.29
Haute 12h45			
Basse 17h30			

LES ATELIERS

du
COLLEGE des JESUITES
1975-1976
ATELIERS DE LANGUES

ALLEMAND	Lundi ou mercredi
ANGLAIS	Lundi et mercredi ou mardi et jeudi ou vendredi et samedi
ESPAGNOL	Mardi et jeudi
ITALIEN	Mardi et jeudi

NIVEAUX Élémentaire, Intermédiaire, Avancé

METHODES Audio-visuelle ou audio-orale, selon les niveaux

ANGLAIS SPECIALISE:

(Vendredi soir et samedi matin pour groupes ou personnes qui ont l'équivalent des niveaux intermédiaire ou avancé.)
Anglais d'administration, culture et littérature, assurances, sciences, vente.

Atelier d'Archéologie

Archéologie de l'Amérique du Nord: mardi et jeudi.

INSCRIPTION:

Du 2 au 12 septembre incl.
De 8h00 à 16h00 et de 19h00 à 21h00.

LES ATELIERS
DU
COLLEGE DES JESUITES

1150 ouest, boul. St-Cyrille, Québec, G1S 1V7
Tél.: 681-0107, postes 46 et 47

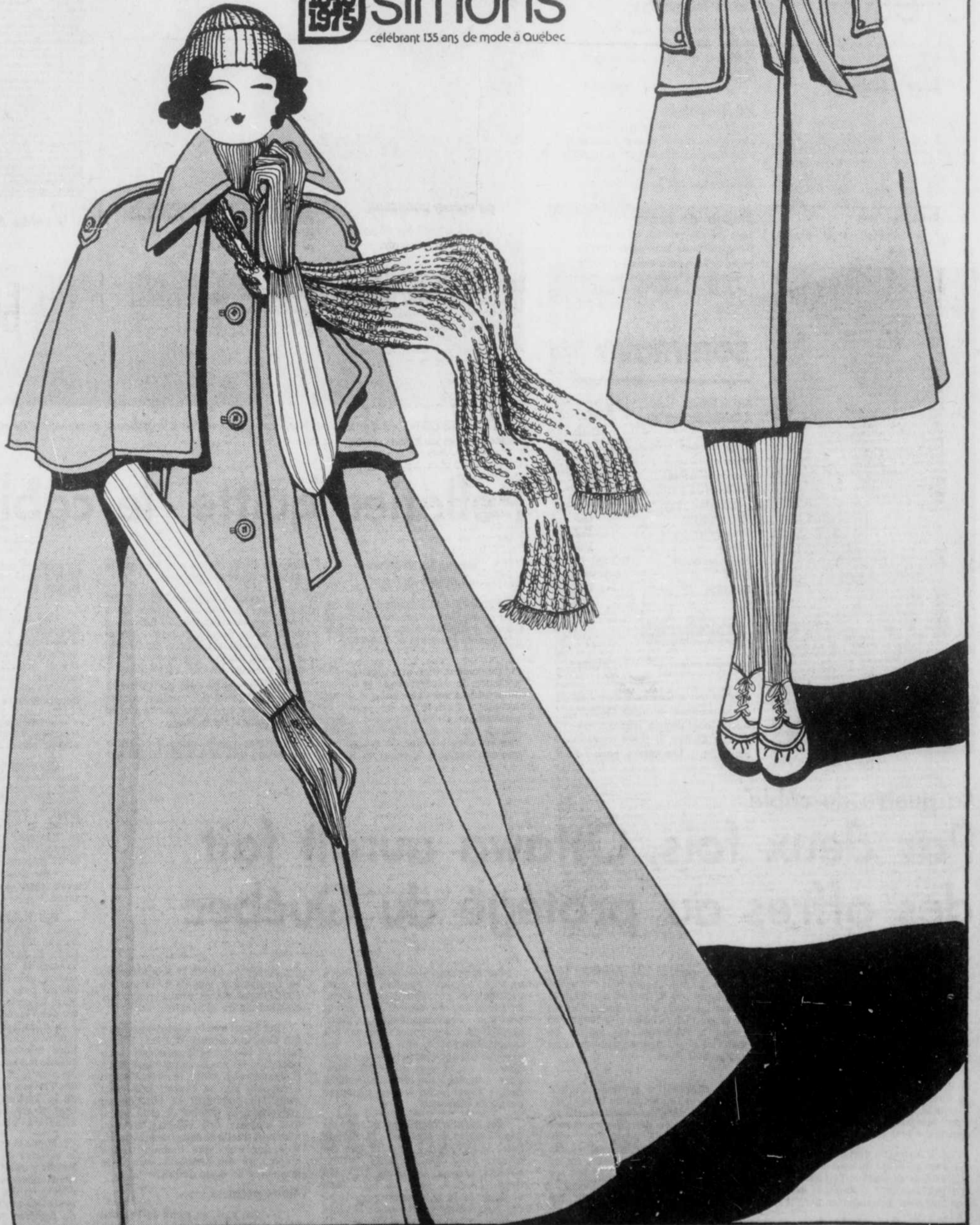
le manteau de cocher

Quand le froid mord comme un coup de fouet, Twik riposte par cette traduction raffinée du manteau de cocher. Le voici en deux versions taillées en forme et à pélerine détachable.

À gauche: ample et grand, le manteau-cape et sa pélerine à épaulettes boutonnées. En drap poil de lapin tout chaud. Bleu ou kaki. Tailles: P.M. \$140.

À droite: mince et ceinturé, le manteau à empiècement surpiqué et manches resserrées au poignet. Pélerine à effet de petite cape reliée par une patte de boutonnage. En shetland bleu cendré et en tailles 5 à 11. \$140

twik®
1840-1975
simons
célébrant 135 ans de mode à Québec



place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

Pour le secteur agricole d'Expo-Québec

Drummond ne promet rien concernant la requête du maire de Québec

par Louis TANGUAY

L'attente d'une contribution financière substantielle du gouvernement provincial aux derniers investissements de l'exposition provinciale de Québec n'a pas été comblée, hier soir, lors de l'inauguration de cet événement.

Par contre, le nouveau ministre de l'Agriculture a parlé d'un éventuel quatrième pavillon des bovins.

En fait, M. Kevin Drummond n'a répondu ni affirmativement ni négativement à la requête de la ville de Québec.

Il semblait toutefois embarrassé

quand le conseiller Romain Langlois lui a demandé clairement, au nom du maire Gilles Lamontagne, une contribution majeure au financement du secteur agricole d'Expo-Québec.

Cette demande s'appuyait principalement sur les dépenses de l'ordre de \$700,000 consenties par la commission de l'expo, pour la construction de deux nouveaux pavillons des bovins.

Le premier de ces immeubles sert, cette année, à la présentation d'animaux plus nombreux, et le second sera livré d'ici quelques semaines.

Mais, prenant la parole après M. Langlois, M. Drummond a répondu que

cette question demeure matière à discussion.

Il a d'ailleurs souligné que le gouvernement faisait sa part dans cette manifestation, tout en convenant que le secteur agricole attire environ 12 pour 100 des visiteurs à Expo-Québec.

Le ministre a par la suite inauguré le nouveau pavillon des bovins érigé dernièrement à proximité d'un autre du même genre, construit il y a déjà plusieurs années.

Un troisième est déjà sur le point d'être terminé.

Mais, pour M. Drummond, il y

aurait lieu d'en construire un quatrième, de façon à ce qu'il ne soit plus nécessaire de présenter au public les différentes races d'animaux sans en faire une rotation au cours de l'exposition.

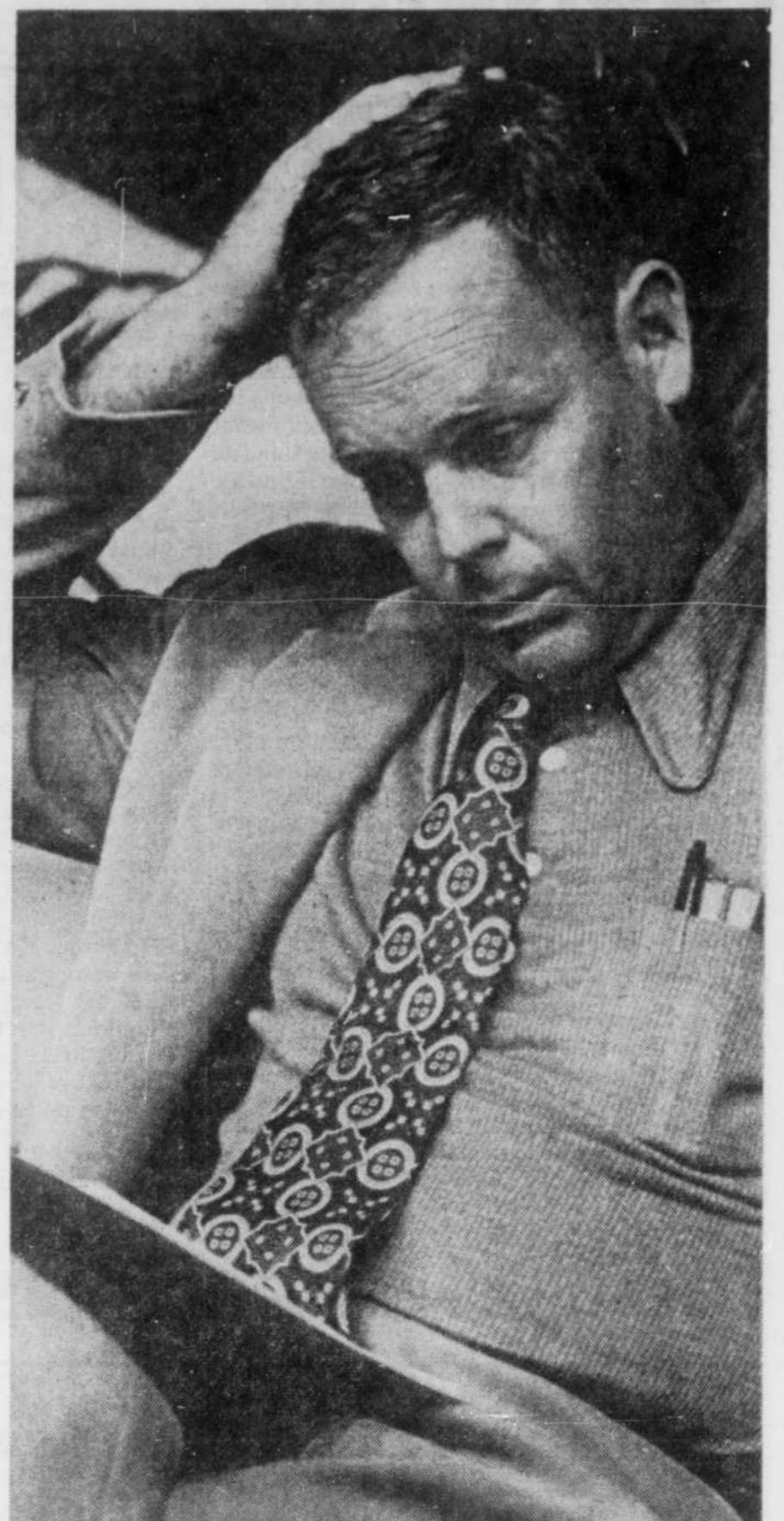
Selon le directeur général de la commission de l'exposition provinciale, M. Jean-Paul Maheux, cette idée est actuellement envisagée pour remplacer les anciennes écuries de bois qui s'élevaient près de la piste de courses.

Mais sa concrétisation serait conditionnée par l'importance de l'aide que l'expo recevra du ministère de l'Agriculture pour ses deux dernières immobilisations.



Les visiteurs de la première journée se présentent aux guichets.

Le Soleil, Jacques Deschênes



Le ministre de l'Agriculture, perplexe devant la demande d'aide venant des autorités municipales.

Place Bardy

Les réparations débuteront en septembre

par Vianney DUCHESNE

Il y a bel et bien des défauts de construction à Place Bardy.

En effet, au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL, le président de l'Office municipal d'habitation de Québec, M. Emile Robitaille, a reconnu qu'il y a des défauts de construction. Il a cependant refusé de dévoiler le nom du ou des constructeurs responsables.

Place Bardy, un ensemble de 448 logements municipaux, est habitée depuis le mois de décembre 1970. La construction a été faite sous la responsabilité de la ville de Québec, mais grâce à des fonds de la Société d'habitation du Québec et à partir de plans approuvés par cet organisme.

Selon M. Robitaille, les travaux de réparation devraient être entrepris dès le 2 septembre. Si le 15 septembre ils ne sont pas en marche, l'Office municipal d'habitation verra à les faire effectuer lui-même et par la suite à poursuivre le responsable des défauts de construction pour obtenir le remboursement des coûts.

Il a expliqué que l'organisme avait préféré opter pour cette formule (prouver d'abord la responsabilité du constructeur) afin d'éviter des poursuites judiciaires. Il a admis que cela avait pris beaucoup de temps, mais que là "on est rendu au bout des délais".

Au mois d'avril dernier, l'Association des locataires de Place Bardy avait rendu publiques les problèmes vécus par de nombreuses familles à cause de ces défauts de construction: détérioration des salles de bain et infiltration d'eau. Du même coup, on réclamait un revêtement extérieur pour diminuer la masse grise constituée par les édifices en béton.

La plupart des salles de bain ont été réparées. Quant à la peinture extérieure, M. Robitaille a déclaré que la Société d'habitation est à préparer un rapport à cet effet, car on évalue à environ un demi-million de dollars l'installation d'un produit durable sur les habitations.

Au cours d'une entrevue, la responsable du comité des griefs, Mme Jeannine Mercier, a souligné le fait que rien n'a encore été fait pour mettre fin aux infiltrations d'eau. Pourtant, il s'agit d'un problème aigu, au point que certains locataires songeraient à déménager et qu'une autre serait près de la dépression nerveuse.

Et il y a de quoi. L'eau qui s'infiltrait dans les toitures abiment souvent les meubles ou le linge dans les garde-robes. Des morceaux de plafonds se détachent, quand ces derniers ne sont pas tout simplement noircis ou teintés par la rouille des bordures métalliques.

Mme Mercier a tenu à préciser que les locataires de Place Bardy, dans l'ensemble, sont heureux. Ils aiment leur logement. Mais quand ils leur causent des soucis par suite de l'infiltration d'eau (surtout en hiver), ils se disent en droit de réclamer des réparations, et ce le plus tôt possible.

Or, l'association reproche justement à l'Office municipal d'habitation de Québec d'avoir fait promesses sur promesses. Dans une lettre datée du 15 mai dernier, M. Robitaille leur faisait savoir qu'il serait en mesure, la semaine suivante, de confirmer la date du début des travaux. On attend toujours cette confirmation.

L'association réclame donc des réponses précises. En attendant, on songe à inciter les locataires les plus touchés à cesser de payer leur logement, conformément à la loi 78, et à se présenter en cours pour demander une diminution du loyer.

Quant au coût du revêtement extérieur, on a souligné le fait que ce dernier a constamment varié au cours des années et que ça fait quatre ans qu'on le promet.

D'autre part, l'Association des locataires de Place Bardy espère que les changements apportés à la direction de la Société d'habitation du Québec pourront leur être bénéfiques. En tout cas, on souhaite que le "coup de barre" sera donné vers le caractère social du logement et non vers l'entreprise privée.



Le Soleil, Raymond Lavie

Place Bardy, quatre ans après: des trottoirs qui mènent nulle part, comme en fait foi cette photo.

Les bûcherons américains auront priorité sur les Canadiens, dans le Maine

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Les bûcherons américains bénéficieront d'une priorité d'emploi sur les travailleurs canadiens, dans les chantiers forestiers du Nord du Maine de la compagnie J.D. Irving Ltd., d'Estcourt.

C'est ce qu'a affirmé au SOLEIL le président de l'Association des travailleurs forestiers du Maine, M. Wayne Birmingham, en confirmant, hier, que ce syndicat en est venu à une entente avec la compagnie Irving, pour mettre fin au différend des trois derniers jours.

Ce règlement a permis la réouverture, hier matin, du poste de la frontière américaine d'Estcourt, que les autorités gouvernementales américaines avaient temporairement fermé à la suite de l'expulsion d'une soixantaine de travailleurs québécois par un groupe de membres de l'Association des bûcherons du Maine. Le groupe contestataire avait occupé les camps forestiers d'Irving, pour appuyer des revendications d'une meilleure part des emplois occupés par les bûcherons du Québec.

L'entente a fait suite à des négociations intervenues entre la compagnie et l'association, en présence de M. John LaPointe, représentant de la Commission fédérale de médiation. Ce dernier a précisé que la compagnie Irving avait accepté d'engager un plus grand nombre d'Américains, dans ses chantiers du Maine. Elle aurait en outre consenti à laisser tomber des injonctions déposées en cour supérieure contre deux bûcherons américains et à les réintégrer à l'ouvrage dès aujourd'hui.

Selon le porte-parole syndical, M. Wayne Birmingham, la compagnie Irving a donné l'assurance qu'au moins de cinq à huit bûcherons américains pourront jouir d'une préférence d'embauche, et que toute cette question sera renégoциée à l'occasion d'une rencontre ultérieure.

M. Birmingham a tenu à signaler que les membres de son association n'en veulent aucunement aux travailleurs québécois. Il s'agit tout simplement d'une plus juste répartition des emplois pour les bûcherons américains.

Il a d'ailleurs remarqué que les demandes de son association ne se limitent pas à ce seul aspect. Elles portent encore sur des améliorations nécessaires aux conditions de travail et de la rémunération, "qui englobent les bûcherons canadiens", a-t-il précisé.

D'autre part, un officier de poste frontalier américain d'Estcourt, M. Louis Albert, a déclaré que tous les travailleurs québécois expulsés ont été autorisés à franchir la frontière et à retourner à l'ouvrage, hier matin. Les permis de travail annulés la veille ont été renouvelés sans délai.

Au cours de la journée, à l'occasion d'une rencontre avec les bûcherons américains dans la localité frontalière d'Allagash, au Maine, le gouverneur de l'Etat, M. James Longley, a déclaré qu'il entendait prendre les mesures qui s'imposent afin de "maintenir des conditions harmonieuses dans l'industrie du bois du Nord du Maine". Il a toutefois averti les bûcherons qu'il ne tolérerait pas qu'ils se fassent justice eux-mêmes. S'ils ont subi des injustices, il demandera au gouvernement fédéral américain d'y apporter les corrections nécessaires.

ST-SACREMENT
Rue Holland, à vendre, grand 7 pièces meublé en style, libre immédiatement, avec 3 revenus, chauffage eau chaude.
521-5879

TERRE A VENDRE A ST-TITE DES CAPS
Avec maison, 10 minutes du Mont Ste-Anne, ruisseau poissonneux. Possibilité d'un lac. Téléphonez entre 0h.00 p.m. et 10h.00 p.m. à:
1-823-2235

VENTE DEMOLITION
Foyers, portes, chéons, calorifères de fonte, éviers, toilettes, lavabos, fournaies air et eau chaude, air climatisé, garde-robe, dactylo, typex, chaudières à vapeur, lits et matelas, etc.
CENTRE DU MATERIAUX NEUF ET USAGE
1727 Route de l'Aéroport Ancienne-Lorette
TEL.: 672-1225

LE NOTAIRE LOUIS LAVOIE
Est prié de communiquer de toute urgence à:
Jour: 688-9275
Soir: 651-8745

GAZ-BAR ESSO à louer
REVENU BRUT: \$30,000
CAPITAL REQUIS: \$12,000 minimum
INFORMATIONS: 849-2553 849-3017

BURROUGHS L5000
Mini-ordinateur avec programmation pour système complet de comptabilité et de paie disponible immédiatement à des conditions exceptionnelles. Demandez le contrôleur à:
Tél.: (418) 529-5741

l'éditorial

La justice et l'opinion publique

Les assises du Congrès du Barreau canadien, qui vient de se terminer à Québec, ont fait ressortir avec une acuité particulière les préoccupations professionnelles croissantes de l'avocat dans notre monde actuel. Et, à travers les multiples résolutions qui y ont été discutées et adoptées, il se révèle que ces préoccupations ne sont pas de moindre importance pour la justice elle-même qui, selon le Bâtonnier Summerville, "doit être forte, même si tout le reste du monde doit tomber".

Depuis quelques années, de multiples enquêtes ont surabondamment établi que notre justice accusait un lamentable retard sur l'esprit de la philosophie moderne. Malgré de profonds bouleversements dans l'exercice de la profession légale et dans l'administration de la justice, notre système juridique actuel, encore trop étouffé dans ses formes archaïques et déséquilibré par ses multiples antagonismes, doit encore confesser de graves lacunes qui l'empêchent de répondre adéquatement à sa vocation, à mesure que de nouveaux phénomènes renouent notre société et que la contestation confronte avec plus de rigueur les notions de justice et de démocratie.

Nos institutions étant, pour la plupart, ainsi constamment remises en cause (Etat, famille, université etc), il en est de même du droit et des règles qu'il prescrit. Et, à cette rigoureuse et inéluctable remise en cause, les législateurs et les administrateurs de la justice ne peuvent

plus, à plus forte raison se soustraire, puisqu'elle n'épargne même plus la légitimité de l'ordre juridique. Aux yeux d'un monde livré à l'impétuosité, à toutes les nécessités du changement, il est encore trop perçu comme le conservateur de la réaction et de la stagnation.

Il est donc impérieux que ce système juridique, s'il doit conserver sa force, ne soit plus seulement une institution de contrôle social mais surtout l'expression des valeurs mêmes par lesquelles les hommes entendent vivre. Cela impose la nécessité de tabler de plus en plus sur l'opinion publique pour opérer les réformes qui s'imposent dans l'administration de la justice.

Pour leur part, les législateurs prennent de plus en plus conscience du fait que, s'ils ne tiennent pas compte des aspirations populaires dans l'édification des lois et ne s'occupent pas du public, c'est lui qui finit par s'occuper d'eux. Ce public, parce qu'il a des antennes de plus en plus sensibles, prend chaque jour davantage position pour ou contre quelque matière en discussion. En matière de justice proprement dite, cette attitude est d'autant plus significative que les gens qui déclarent ne pas avoir d'opinion sont souvent ceux exprimant l'opinion la plus juste, cela prouvant jusqu'à quel point la justice ne connaît pas les hommes comme les hommes ne connaissent pas la justice.

Chez nous, il y a très peu de temps que ce que nous appelons "l'opinion publique" ou

"l'opinion du public" a commencé d'exercer une quelconque influence sur le législateur et l'administrateur public. Grâce aux moyens de communication modernes (journaux, radio, télévision etc.), ainsi qu'aux multiples programmes d'enseignement populaires, bien des gens ont appris beaucoup de choses et l'opinion publique s'est ainsi toujours élargie en étendue et en envergure.

Même si ce phénomène inévitable a touché la justice à un degré beaucoup moindre, celle-ci n'en comprend pas moins qu'elle ne peut rester indifférente à l'opinion des justiciables auxquels elle s'adresse. A cet égard, on répète, depuis quelques années, qu'il faut changer la justice pour changer l'opinion sur la justice. Même si cela est correct, il n'est pas toutefois impossible d'envisager simultanément de changer la justice et l'opinion.

A la première, il incombe de se préoccuper de donner davantage au principe démocratique toute la puissance de sa signification. Cela signifie d'abord que le droit (les règles qui sous-tendent l'administration de la justice), peut valablement s'exprimer sous "une nouvelle peau", si nous voulons survivre comme société civilisée. Pour cela, il ne peut être l'adversaire de cette réforme sociale constante que l'on prône à tous propos et cette révolution continue, si elle veut réaliser pleinement sa signification à une époque où les problèmes sociaux devien-

nent si rapidement des problèmes juridiques, peut se réaliser en lui.

Par ailleurs, il faut qu'il y ait une opinion formée sur la justice et une image précise de l'appareil judiciaire. C'est là qu'intervient le travail de l'information qui doit informer, guider, orienter l'opinion publique, éduquer la morale collective, développer ce que l'on peut appeler la conscience de la justice. Et l'information doit être l'oeil de cette conscience. Etant ainsi mieux guidé sur les attitudes qu'il peut entretenir à l'égard de la justice, le public pourra émettre des opinions d'autant plus débarrassées de préjugés et de croyances erronées, et exercer des pressions plus efficaces sur le législateur et ceux qui doivent administrer la justice.

On comprendra donc de ce fait que l'avenir d'une justice encore forte n'appartient plus désormais uniquement aux juristes mais à tous ceux qui veulent la protection de la société et l'édification d'un monde meilleur. Le juge Yves Prévost écrivait, en 1973, que "l'avenir de la Justice sera aussi de plus en plus le domaine de la société toute entière et donc... de l'opinion publique". Celle-ci est devenue l'oxygène de la démocratie. La rejeter, c'est condamner cette démocratie à une dangereuse stabilité, sa justice à l'inanité.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Au sujet de l'enseignement religieux dans la zone scolaire de Sainte-Foy

M. le rédacteur en chef,

Dans un article paru samedi le 16 août dans Le SOLEIL, deux conseillers en éducation chrétienne semblaient déçus du choix de certains parents de la zone scolaire de Sainte-Foy. 94% des parents consultés désiraient l'enseignement religieux pour leurs enfants. Parmi ceux-ci, des non pratiquants auraient réclamé l'enseignement religieux. Faut-il se surprendre de ce résultat? Nos deux experts semblent le comprendre difficilement.

Ces conseillers suggèrent trois options dont deux nous paraissent inopportunes. Le sondage auprès des parents les a rejetées carrément. Un cours de formation chrétienne sans préparation aux sacrements est une sorte de non-sens. Peut-on enseigner un Evangile sans sacrement? Quel éducateur sérieux voudrait tronquer son enseignement religieux de son aspect le plus vivant? C'est par les sacrements que le Christ nous distribue sa grâce. Ce sont les canaux qui animent la vie chrétienne.

L'autre option, le cours de morale naturelle sans référence à la foi devait être écarté par les parents. Des gens qui pratiquent peu ou pas la religion peuvent estimer valable la démarche que les professeurs de catéchèse ont faite avec leur enfant. Depuis un an ou deux, des regroupements de matières ont permis aux éducateurs particulièrement motivés de prendre en main la préparation aux sacrements. Les résultats ont été merveilleux.

Les parents de Cap-Rouge qui ont assisté Rina Bellavance dans la préparation à la profession de foi de leur enfant ont vécu une expérience merveilleusement enrichissante et ils ne sont pas prêts à vouloir assumer cette tâche eux seuls. Dans ce travail important, il faut que toute l'équipe oeuvre ensemble, le clergé paroissial, les parents et les éducateurs. C'est tous ceux qui composent le milieu de vie de l'enfant qui doivent l'aider à s'approcher des sacrements. Dans la plupart de nos écoles, les parents ont connu des expériences de ce genre et ils n'entendent pas les abandonner.

On ne doit certes pas supprimer l'enseignement religieux parce que les parents ne viennent pas souvent aux offices religieux. Plusieurs con-

naissent des difficultés dans leur cheminement. Faudrait-il alors leur couper tout contact avec l'enseignement religieux, que leurs jeunes reçoivent. Pourquoi vouloir le leur enlever?

A Cap-Rouge, cette année, plusieurs parents non pratiquants sont venus deux fois rencontrer l'abbé Lucien Robitaille, dans le cadre de la préparation de leur enfant à la première communion. L'échange fut fructueux. Les parents non pratiquants estiment l'enseignement religieux et veulent en faire bénéficier leurs enfants. Mme Lafontaine et l'abbé Bilo deau avaient bien voulu animer le travail d'une vingtaine de parents qui venaient à la préparation de la première communion.

Il n'y a pas d'ambiguïté de l'enseignement religieux dans Sainte-Foy. Cet enseignement intéresse grandement les parents. Il ne faudrait pas abandonner nos frères qui ont négligé la pratique religieuse. Ce ne serait pas une attitude évangélique. Le phénomène de la non pratique peut s'expliquer par une foule de raisons. Le temps et les efforts réciproques de compréhension pourront aboutir, nous l'espérons, à un rassemblement chré-

L'Année de la femme doit porter des fruits

M. le rédacteur en chef,

Dans quelques mois l'Année internationale dédiée aux femmes sera terminée. De nombreuses expositions, réunions et conférences ont eu lieu, en particulier la conférence qui dura deux semaines dans la ville de Mexico, subventionnée par les Nations-Unies, et qui attira 1.300 délégués du monde entier. On était d'accord concernant de nombreuses réformes qui devraient avoir lieu; toutefois, puisque les gouvernements ne se sont pas engagés à voir à ce que des changements s'opèrent, on se demande si on a, en fait, accompli quelque chose.

Il me semble que tout mouvement féministe, dont le point culminant a été de déclarer 1975 l'Année internationale des femmes, reflète tout simplement l'absence de sécurité et de plénitude dans la vie et l'expérience des femmes de partout. Mais la vraie réponse ne se manifestera pas par aucun moyen extérieur, législatif, ou par la pression exercée au niveau social imposée arbitrairement sur les individus ou entre eux-mêmes.

La femme ne peut être libérée à moins qu'elle ne fasse quelque chose "intérieurement" et individuellement, parce qu'il s'agit de la libération de sa réelle nature et de son véritable caractère.

Si la femme veut commencer à faire ressortir dans sa vie de tous les jours des qualités telles que l'intégrité personnelle, l'honnêteté et le sens de responsabilité accompagnés de la tendresse authentique de sa fémi-

lité plus fort et plus sérieux. Ceux qui sont intéressés directement dans la vie pastorale conservent de l'espoir. Le retour sera forcément lent et difficile. Les gens vraiment animés de l'esprit évangélique ne veulent pas abandonner leurs frères. D'autant plus qu'il existe beaucoup de sympathie, de compréhension et souvent de dévouement chez ces gens envers nos communautés chrétiennes. Plusieurs d'entre eux sont très près de nos préoccupations.

L'enseignement religieux doit être maintenu. C'est heureusement la décision des parents. La préparation aux sacrements devrait être assurée par tous ceux qui veulent le bien de l'enfant. Tous les parents qui ont vécu des expériences exaltantes dans ce travail si enrichissant qu'est la préparation de l'enfant aux sacrements voudront tenir à ce que ce bienfait soit continué.

Pas d'excommunication pratique. Restons ouverts à tous nos frères. Vivons avec eux. Cheminons du mieux que nous le pouvons vers le Christ.

Réal Lampron,
4319 Carré Bégin,
Cap-Rouge.

Deux traversées, deux prix

inhérente, elle touchera sa propre source d'assurance et de plénitude à l'intérieur d'elle-même qu'aucune circonstance ou que personne ne saurait lui enlever. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'elle pourra découvrir son véritable potentiel créateur. Et si les hommes en faisaient autant, une puissance qui semblerait intangible, mais cependant présente, se libérerait et pourrait changer le monde d'une façon très positive.

Je serais très intéressée à connaître l'opinion de vos lecteurs qui aimeraient donner suite à ces quelques réflexions. (Je suis co-rédactrice d'un bulletin international appelé "Intégrité").

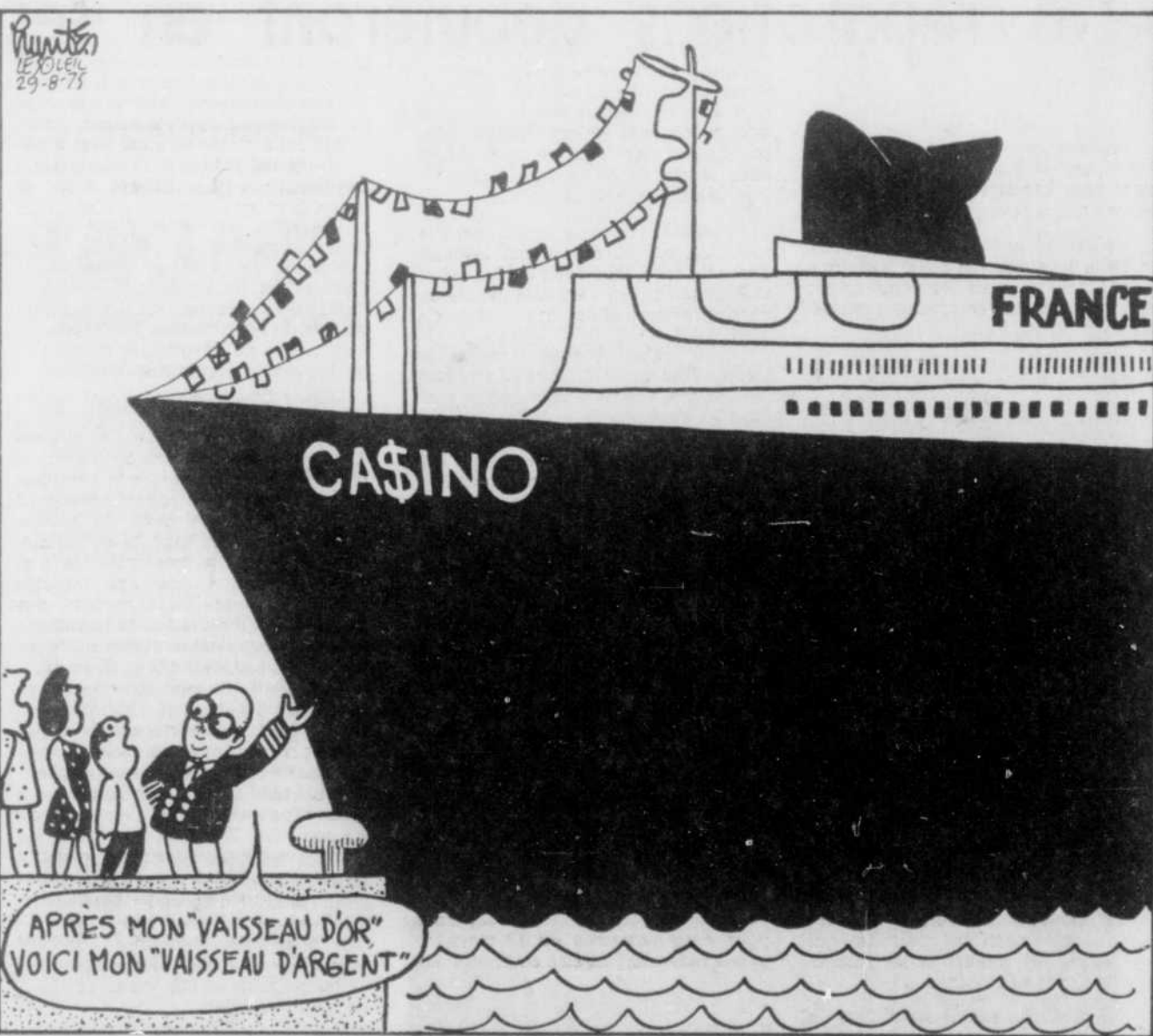
Cordialement vôtre,

Joy Foster
100 Mile House
Colombie Britannique

Deux traversées, deux prix

M. le rédacteur en chef,

Suite à la lettre de monsieur Noël Soucy à propos de la traversée de St-Siméon, c'est bien vrai. Nous avons fait la traversée, il y a deux ans avec une automobile et cela nous a coûté \$11.00. C'est coûteux pour un trajet d'une heure. Nous avons fait cette année, la traversée du Cap Tourmentine à Borden, Ile-du-Prince-Edouard. C'est un trajet de 9 milles ¼, une durée



Le pageant aérien de Bagotville et les coups d'arquebuse de Champlain

Cher monsieur Naud,

Ayant lu "les coups d'arquebuse de Champlain" dans l'opinion des lecteurs, permettez-moi à mon tour d'émettre mon opinion.

Depuis de nombreuses années j'assiste annuellement au pageant aérien de Bagotville et j'ai toujours hautement apprécié ce spectacle. Il s'avère que c'est la première fois à ma connaissance qu'un Canadien-français interprète cet événement comme une impressionnante démonstration de force afin d'inculquer un sain respect de la "Royal Canadian Air Force". Dans mon optique ce pageant aérien est simplement une journée de rencon-

tre amicale pendant laquelle la base militaire ouvre ses portes à tous, gratuitement et qui offre l'occasion d'apprécier la dextérité des pilotes et le potentiel des machines.

Une mise au point s'avère donc indispensable car je réalise que vos connaissances en aviation présentent des lacunes aberrantes. Sachez qu'une fraction seulement des aéronefs réactés appartenaient aux forces canadiennes et ce furent respectivement: les CF-101 "Voodoo", CF-104 "Starfighter", CF-5 "Freedom" et CL-41 "Tutor". Sans vouloir dénigrer les forces armées canadiennes, il faut bien admettre que les deux premiers types appartiennent à la seconde génération (nous en sommes à la troisième) et montrent des signes de leur âge. Seuls les CF-5 sont de conception plus récente. Tant qu'aux avions d'entraînement Canadair CL-41 "Tutor", je ne les qualifierai certainement pas de bolides bien que j'admire hautement les voltiges des "Snow Birds" commandés par un Canadien-français, le capitaine Gauthier. Ajoutons que le temps inclement coipa la participation canadienne, obligeant les "Voodoos" à annuler leur démonstration tandis que les "Tutors" n'offraient qu'environ 30% de leur spectacle.

Alors où étaient-elles ces machines volantes si sophistiquées de la R.C.A.F.?? Vous ne les retrouvez certes pas dans la formation de "Beechcraft

Musketeer" des cégépiens franco-phones de Chicoutimi ou parmi les avions-citernes "Canadair CL-215" du gouvernement provincial ou dans ce petit biplan civil américain exécutant des cabrioles.

Les avions crachant le tonnerre et le feu que vous mentionnez n'étaient rien d'autres que des appareils étrangers. Je pense au bombardier "Avro Vulcan" arborant les cocards de l'Angleterre et aux "North American F-100 Super Sabre" américains. Les deux seuls avions de technologie vraiment avancée évoluant à ce spectacle étaient également d'origine étrangère: le "General Dynamics F-15 Eagle" américain et le "Hawker Siddeley Harrier" conçu en Angleterre (aux couleurs des Etats-Unis). Le Canada ne possède aucun de ces appareils présentement.

Pour conclure j'ajouterais que les "indigènes" sagueñois ne semblent pas si terrifiés puisque c'est par milliers qu'ils se donnent rendez-vous chaque année. Je me joindrai à nouveau à leur groupe l'an prochain dans l'espoir de revoir le spectacle inoubliable du premier avion opérationnel avec réacteurs à poussée vectorielle capable de voler à reculons au monde... un visiteur des Etats-Unis, fabriqué en Europe!

Alain Bourret,
1772, rue des Erables, #1,
Charlesbourg Est.

LE SOLEIL

est publié par Le Soleil Limitée

Président du conseil
d'administration et éditeur:
M. Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
M. Paul-A. Audet

Rédacteur en chef et
directeur de la rédaction:
M. Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
M. Claude Masson

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs et doivent être courtes. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq

Le centre de détention de Québec

De gros millions pour de maigres résultats

par Donald Berrigan

Donald Berrigan, un employé du service de réadaptation sociale, a travaillé pendant deux ans au centre de détention de Québec, comme animateur. Il nous relate, aujourd'hui, les conclusions de son expérience.



Le solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, a émis récemment l'opinion que la prison n'était pas un lieu propice à la réadaptation des criminels.

L'emprisonnement est une alternative communément employée par les juges pour sanctionner les comportements qui ont transgressé la loi.

On sait qu'au Canada par exemple, en 1975, tout près de 9,000 individus sont incarcérés dans les pénitenciers fédéraux et dans des prisons administrées par les provinces.

Lorsqu'un individu est trouvé coupable d'avoir commis un crime, la société exigera de celui-ci certaines réparations pour le tort commis. Dans l'éventualité où l'individu sera condamné à une peine d'emprisonnement, on croit que cette expérience exercera sur lui une influence telle qu'il n'aura plus envie d'y retourner, et encore moins d'agir de façon anti-sociale. "Ca va le dompter", "Y mérite rien que ça c'est chrisse-là", dira-t-on. De telles attitudes ne reflètent-elles pas au départ notre insistance sur l'exclusion de l'individu de la société, autrement dit on veut qu'il ait sa leçon. Tout le monde sera d'accord sur le point que l'emprisonnement mettra momentanément fin à des comportements criminels.

Par ailleurs, cependant, les statistiques font le point sur le taux élevé de récidives. La population a raison de se montrer exaspérée et impatiente face à ce "système de réhabilitation" qui est censé corriger le comportement des délinquants. Peut-on la blâmer? Après tout, c'est la majorité qui sauvegarde les valeurs et les institutions sociales existantes.

De plus, ces récidivistes dont on parle tant ne sont pas tous de dangereux criminels comme veut le faire croire l'image populaire. En effet, la majorité d'entre eux se retrouvent dans les prisons provinciales à purger une courte sentence (80% de ces sentences sont de 3 mois ou moins) pour des infractions relativement bénignes. Et c'est là que se pose véritablement la question que je veux traiter ici.

A mon avis, l'emprisonnement dans les prisons provinciales ne changera pas grand-chose au comportement futur de l'individu, tant que les structures administratives et les attitudes actuelles prévaudront.

Bien sûr, on pourrait évoquer que ça ne vaut pas la peine de s'occuper des cas de prison parce qu'ils ne restent pas là assez longtemps pour faire quelque chose avec eux. C'est un point de vue, rien de plus.

Abstraction faite de la situation confuse qui prédomine dans nos pri-

sons, les débats ne font que commencer. On n'aura certes pas transformé un délinquant (adulte) parce qu'on l'aura tout simplement mis en prison. D'ailleurs, M. André Normandeau, directeur de l'école de criminologie de l'université de Montréal, fait état de la question dans un article paru le 25 novembre 74 dans le journal "Le Jour", lorsqu'il se demande s'il est réaliste de croire qu'un individu changera son style de vie, ses habitudes, ses perceptions parce qu'il a séjourné dans une prison. Il y a des exceptions à la règle, j'oubliais. On aura au moins réussi à prévenir une éventuelle "rechute" chez ces individus qui ayant déjà acquis auparavant de bonnes valeurs sociales, sont peu enclins à se comporter à nouveau de façon anti-sociale. Pour eux, ceux que l'on nomme "criminels accidentels", l'incarcération aura été une expérience profitable, mais sans doute traumatisante, qu'ils n'auront aucunement envie de recommencer.

On peut effectivement argumenter à savoir si c'est l'individu qui est mauvais ou si c'est la prison qui est inadéquate. De toute façon, comment se fait-il que de 75% à 80% des individus qui ont "fait du temps" dans nos prisons récidivent? Et pourtant, je ne suis pas convaincu que ces mêmes individus aient consacré leurs ambitions à une carrière criminelle.

Une expérience de deux ans

Je me permets de parler du centre de détention de Québec pour y avoir travaillé pendant près de deux ans à titre d'animateur, tant auprès des détenus que du personnel de surveillance. Aujourd'hui, avec un recul de huit à neuf mois, je désire apporter des points qui m'ont frappé plus particulièrement lors de mon séjour dans ce milieu, que j'appellerai pour la cause de l'article le C.D.Q.

J'en suis venu à la conclusion que le C.D.Q. est un milieu qui favorise l'ambivalence, dû au fait qu'il n'est ni une prison ni un véritable centre de réadaptation. C'est une idée de \$14,000,000

qui poursuit quel objectif? Je l'avoue franchement, je ne le sais pas! Une prison, elle ne l'est pas en ce sens que les restrictions individuelles ne sont pas assez fortes pour que l'individu se sente véritablement gêné sur le plan de ses libertés personnelles. Le détenu jouit de privilèges, et d'une certaine liberté sociale à l'intérieur des murs. Autrement dit, c'est pas assez prison pour ne plus avoir envie d'y revenir! Un centre de réadaptation, ce n'est pas en ce sens qu'on n'a pas encore développé dans ce milieu assez de ressources pour que l'individu soit capable de franchir les limites possibles de l'apprentissage et des responsabilités sociales, tout en purgeant une peine prévue par la loi. Comme dirait M. Normandeau: "On n'apprend pas à nager en-dehors de l'eau". On doit faire appel aux ressources de l'extérieur (ex: Etablissements du Gentilhomme). Puisqu'au C.D.Q. on a fait une option du côté réadaptation, autant y mettre le paquet si on est vraiment convaincu. Peu importe que l'individu séjourne pour deux semaines ou 12 mois, ce même individu doit être confronté par

des attitudes exigeant de lui une prise de responsabilités, des efforts, une contribution personnelle en somme. On doit lui donner les moyens pour redevenir un individu responsable afin qu'il continue à faire partie de la société dans laquelle il retournera vivre dans un jour prochain.

Puisque des jalons ont été jetés du côté de la réadaptation sociale, pour quoi le C.D.Q. est-il encore une place d'attente, d'ennui? L'individu peut-il dans un tel milieu, retrouver le goût de vivre normalement? Qui peut le blâmer de penser négativement?

"Attention! Vous êtes surveillés"

Du côté de la sécurité, on établit des exigences en se basant sur des prémisses absurdes. Il y a plusieurs facteurs qui font que le travail pour le surveillant devient extrêmement difficile et navrant.

Il est aberrant de constater à quel point la sélection des individus se fait de façon primaire. On peut rencontrer, dans un même département, des individus très différents au point de vue de la personnalité, de l'âge, des délits commis, de la longueur de la sentence ou de la période d'attente pour le procès. Leurs intérêts et leurs motivations ne sont pas les mêmes. Dans cette ambiance où règne une méfiance continuelle, les individus ne sont pas portés à s'entraider. Le surveillant ne sait-il pas reconnaître que le détenu est quotidiennement aux prises avec de nombreuses appréhensions, entre autres celle d'être enfermé avec d'autres détenus avec qui il n'a pas de familiarité et qui peuvent avoir ni scrupule ni reconnaissance des droits de l'autre?

La servitude du système

Faute de l'existence d'ateliers de métiers, ou de créativités, le détenu ne peut que se sentir encore plus victime du rejet social, celui qu'on incarcère et qu'on veut qu'il devienne éventuellement un actif pour la société ne peut même pas, s'il le veut, se rendre responsable d'une habileté qu'il aimerait développer à son profit. Je n'ai pas l'impression que des activités comme le lavage de planchers, des fenêtres ou le travail à la buanderie sont des occupations valables. Ce ne sont guère plus que des gestes symboliques pour pouvoir dire qu'on ne laisse pas les détenus totalement oisifs. On peut faire mieux que se vanter d'occuper des gars en bonne santé physique à des travaux simplistes sous le prétexte qu'il faille les rendre utiles et responsables. A mon avis, c'est un non-sens. Il est inconcevable que notre système de détention provincial ne mette pas plus d'énergie à favoriser une plus grande participation du détenu quant à l'établissement de programmes de vie carcérale. Je crois que ce serait là le premier pas à faire pour

favoriser la prise en main de leur sort à des individus privés temporairement de toute responsabilité sociale. Théoriquement, ce principe de base est admis par la majorité des gens concernés, mais pour des raisons obscures, on s'obstine à se "renvoyer la balle..."

"Il n'y a pas assez de place". "On manque de personnel". "Ce sont des risques du côté sécurité". "Il va y avoir des changements dans pas grand temps", etc.

D'autre part, qu'attendons-nous pour humaniser les relations. Pourquoi ne pas permettre aux détenus, en mettant au point un système de fouille adéquat pour assurer une sécurité qui demeure nécessaire, de recevoir leur amie, concubine, épouse privément. Pendant combien de temps encore faudra-t-il utiliser ces privilèges des visites, des contacts, comme un levier pour obtenir la bonne conduite à l'intérieur des murs? Faudrait faire la distinction entre le système des privilèges et les droits fondamentaux. Je n'ai pas l'impression que le fait, pour un individu, d'avoir des relations sexuelles normales en prison augmentera ses chances de récidive.

De plus, le fait d'handicaper l'individu sur le plan des responsabilités civiles et personnelles, l'amènera presque à coup sûr à développer à la longue la conscience que le système peut tout lui apporter sans contribution de sa part: gîte, nourriture, vêtements, soins médicaux et services professionnels. Est-il acceptable de tolérer à si grande échelle l'oisiveté d'individus pendant des semaines et des mois entiers? On s'illusionne lorsque l'on pense que la période d'emprisonnement ainsi appliquée corrigera l'individu et lui permettra d'évoluer afin de vivre finalement en harmonie avec les autres, à sa sortie.

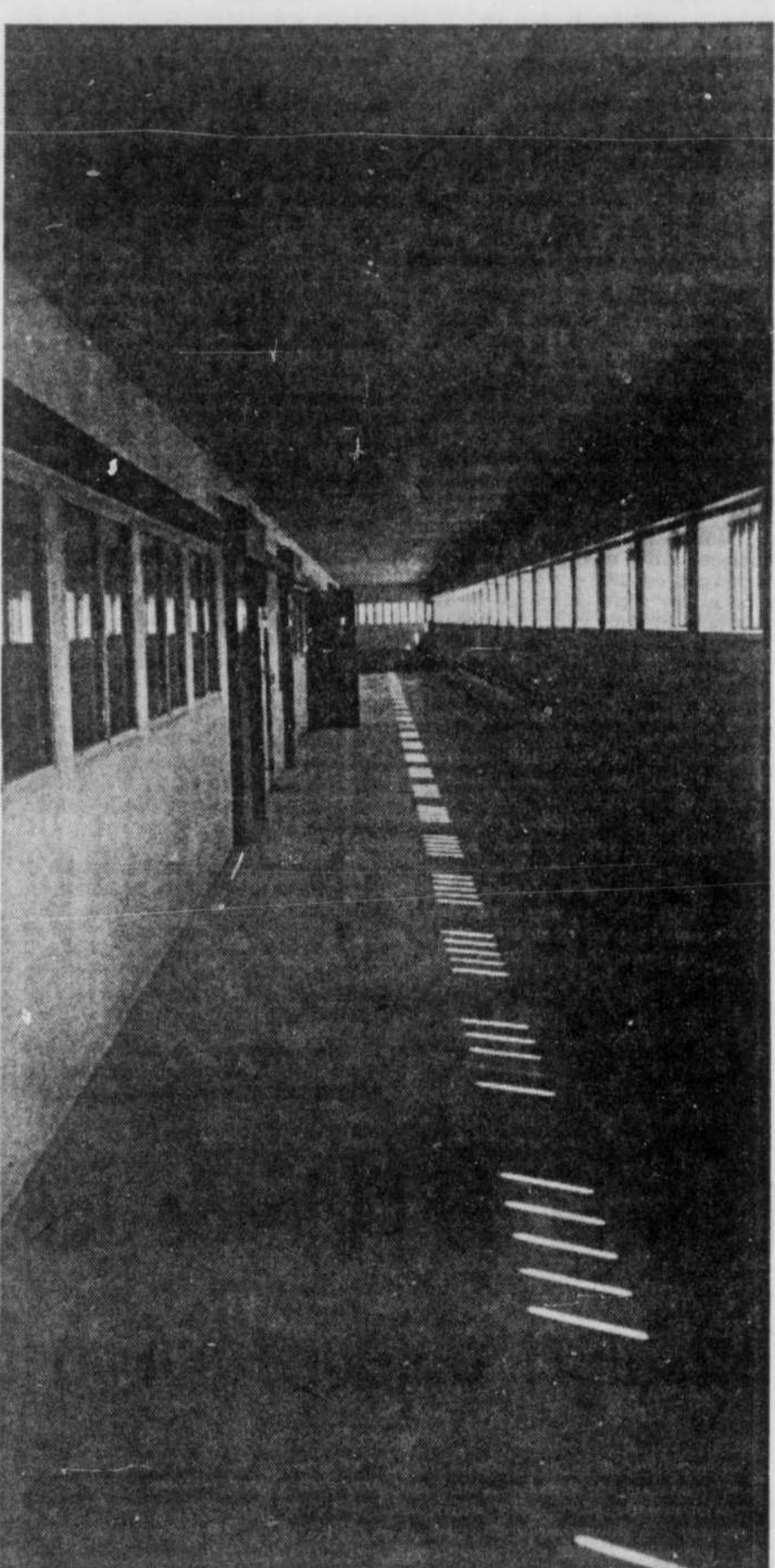
Donc, le détenu adulte doit se montrer sage et bien se tenir. On lui suggérera cependant: "Fais pas ceci, fais pas cela, tu n'as pas le droit de..." C'est vraiment rendre un gars au "bout de toute"

C'est frustrant d'écouter, de suivre des règlements lorsque l'on est déposé de responsabilités sociales. Donc, on ne travaille pas dans l'optique d'améliorer l'individu mais de voir à ce qu'il observe une série de règles de conduite qui, effectivement, ne changeront que très peu sa vie. Autrement dit, son expérience carcérale essentiellement restrictive et coercitive, n'a aucun rapport avec la réalité sociale: si ce n'est que d'apprendre qu'il pourra recourir à tel ou tel service en cas de besoin à sa sortie. Il est déplorable de voir à quel point la disponibilité ou la servitude du système est grande envers les individus qui se retrouvent en prison parce qu'une bonne partie d'entre eux ont de la difficulté à faire face à leurs responsabilités sociales. "Bouge pas mon gars, c'est l'Etat qui s'occupera de toi. On te donnera tout ce dont tu as besoin sans que tu aies besoin de le gagner; n'est-ce pas formidable!"

Immobilisé, forcé de répéter continuellement les mêmes gestes avilissants, le détenu n'a d'autre choix que de se résigner; il sait qu'il peut avoir presque tout s'il est un bon détenu, donc pas de problème si on impose des limites à son initiative personnelle. Cela ne l'empêchera pas de découvrir une nouvelle perception de la réalité. "Tu pourras dépendre de tel service qui t'aidera à ta sortie de prison. Casse-toi pas la tête. Ils vont t'aider".

Le rôle de surveillant

Dans un contexte aussi confus et restrictif, le travail du surveillant n'est guère valorisant. Les rôles sont presque exclusivement limités à l'application des principes fondamentaux de la sécurité. A la longue, ça devient pas mal ennuyant de "surveiller" des individus que le milieu rend oisifs et anxieux. L'énergie constructive des détenus se perd en conflit, en provocation de l'autorité; c'est normal, mais pas acceptable dans un tel milieu. A force de travailler dans un contexte où l'on craint l'opposition du détenu, ces



mêmes surveillants n'ont guère autre choix que de tenir les cordeaux serrés pour avoir le moins de trouble possible parce que l'on a le pressentiment que "ça peut péter un moment donné".

l'élaboration des programmes de classification et de réhabilitation.

N'étant pas consulté à ces niveaux, le surveillant en est venu à penser qu'il n'est qu'un exécutant de mesures répressives destinées à maintenir l'ordre et à éviter les évasions. Et il se résigne...

Plus irresponsable qu'avant

Si on ne reconnaît pas au détenu le droit de se racheter pendant son incarcération, c'est que l'on trouve défendable l'attitude de le rendre encore plus irresponsable qu'il ne l'est en société. On en fait un grand enfant qui doit continuellement demander et manipuler pour recevoir. Ceci ne fera que faciliter sa propulsion au crime et le rendre encore plus apte à la vie facile lorsqu'il confrontera pour la prochaine fois les exigences de la vie. Exaspéré, il réagira avec les moyens du bord.

C'est dommage à dire, mais faute de leadership, faute de compréhension des problèmes, la prison se transforme en dépotitoir humain, une maison de chambre et pension d'Etat pour adultes qu'on juge trop irresponsables pour leur donner ce dont ils ont besoin pour devenir responsables.

Je souhaite que le contribuable comprenne et réalise un peu mieux cette véritable tragédie: la prison est une des causes de la récidive chez l'ex-détenu.

Or, il apparaît que le surveillant n'est là que pour exécuter les ordres et qu'il n'a rien à dire au niveau de

LE SOLEIL

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON A DOMICILE, DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE
PRIX A L'UNITÉ, DU LUNDI AU VENDREDI 0.25 LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Autres comités du Québec et ailleurs au Canada	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Pays étrangers	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS 647-3233

REDACTION
647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITE

ANNONCES CLASSEES	647-3311
CARRIERES ET PROFESSIONS	647-3266
PUBLICITE - DETAILLANTS	647-3435
PUBLICITE GENERALE	647-3536

AUTRES SERVICES

ACHATS	647-3241
CREDITS ET RECOURS	647-3236
PERSONNEL	647-3219
PROMOTION	647-3342

Le Québec espère obtenir l'appui d'autres provinces

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Il y aurait de fortes possibilités que certaines provinces apportent leur appui à la thèse du Québec, dans le conflit de juridiction avec Ottawa, au sujet de la câblodistribution.

C'est du moins ce qu'a annoncé hier soir, à Rimouski, le chef du contentieux du ministère des Communications, M. Martin Cantin, à l'occasion d'une soirée d'information publique convoquée par Câblodistribution de l'Est Inc.

M. Martin n'a pas voulu identifier, à ce stade-ci, les provinces qui se seraient ainsi montrées favorables à

l'aide sollicitée par la partie québécoise. Des décisions en ce sens pourraient toutefois se manifester dès la semaine prochaine.

"Au moins une province est mûre et prête à nous accorder cet appui, et d'autres s'approprieraient à faire de même", a ajouté le conseiller juridique. Ces voix se joindraient à celle du Québec lorsque la Régie des services publics défendra devant la Cour d'appel ses prises de position dans l'attribution des permis de câblodistribution, pour la région de l'est du Québec.

M. Martin a déclaré que le ministère québécois des Communications devrait déposer son dossier constitutionnel à ce sujet d'ici au mois d'octobre. Il prévoit que la Cour d'appel pourrait

tenir ses audiences en décembre prochain, ou au plus tard en janvier 1976.

Il s'attend toutefois que la cause se rendra jusqu'à la cour suprême. Dans les circonstances, ce n'est pas avant la fin de 1976 et même en 1977 qu'on peut espérer, dans la région de Rimouski, que soient tranchées les questions juridiques et constitutionnelles qui les empêchent présentement d'avoir plein accès à la câblodistribution.

Câblodistributeurs sans permis fédéral

Par ailleurs, M. Martin a signalé que s'il n'y a au Québec, aucun câblodistributeur ne disposant pas d'un permis de la Régie des services publics, il n'en est pas ainsi quant aux permis de la CRCT. Il a signalé, à titre d'exemple, le câblodistributeur de

Lévis, qui dessert une région beaucoup plus grande que celle qui lui a été attribuée par le fédéral. A Saint-Jérôme, a-t-il encore rappelé, le poste de télévision TVC-4 fonctionnerait sans qu'aucun permis fédéral n'ait été accordé.

M. Martin a enfin exprimé l'opinion que la loi fédérale actuelle ne contient aucune clause précise, en ce qui a trait à la câblodistribution et que cette législation ne se rapporte qu'à la radio-télévision et à la radio-communications.

Pelletier quitte le...

(Suite de la première page)

que Mme Trudeau attendait la fin imminente de sa troisième grossesse.

M. Mitchell Sharp, premier ministre par intérim pendant l'absence de M. Trudeau, s'est refusé à tout commentaire dans un sens ou dans l'autre.

M. Pelletier était introuvable, et son adjoint, qui l'a vu pour la dernière fois mardi, a déclaré ne rien savoir d'une éventuelle démission.

Personnage important de la scène de la révolution tranquille au Québec, M. Pelletier, certainement le plus raffiné de tous les Canadiens-français élus aux Communes, est né à Victoriaville et est âgé de 56 ans.

Son départ d'Ottawa tournera en quelque sorte une page d'histoire inaugurée en 1965 avec l'arrivée à Ottawa des trois colombes, le trio Trudeau-Marchand-Pelletier, pendant le mandat du premier ministre Lester B. Pearson, chargé d'expliquer aux Canadiens anglais "what Quebec wants" et inversement aux Québécois, que la Confédération pouvait servir leurs intérêts.

Chacun de ces hommes veille maintenant sur au moins un dossier mettant en cause le Québec:

— le premier ministre Trudeau, qui se prépare à rapatrier la Constitution et qui, de ce fait, fait face au premier ministre québécois, M. Robert Bourassa, qui exige des garanties préliminaires au rapatriement;

— le ministre des Communications avec l'affaire de la télédistribution, autre sujet de conflit;

— le ministre des Transports, M. Jean Marchand, avec le bilinguisme dans les tours de contrôle aérien.

Marchand se prépare...

(Suite de la première page)

tâches ne touchant que 40 postes remplis par plus de 2.100 contrôleurs au Canada, et que, des 625 stations de travail au Canada, elle n'en vise que 19.

"Si encore on avait fait 200 mises à pied...peut-être", a-t-il dit, mais pour quoi faire une grève nationale pour un problème, somme toute, mineur.

M. Livingston, de son côté, a déclaré aux journalistes qu'il ne s'agissait pas, en effet, d'un problème de sécurité d'emploi, puisque le recyclage des contrôleurs adjoints n'éliminerait que 11 postes et que le syndicat a reçu l'assurance d'une croissance d'effectifs de 4 pour 100 par an.

Pour le chef du syndicat, il s'agit uniquement de sécurité aérienne, le même argument que celui qui a été invoqué contre le bilinguisme des tours de contrôle, mais a dit M. Livingston, les deux litiges "sont tout à fait distincts".

Les contrôleurs ont promis une grève (illégal) de 24 heures pour le 17 octobre si le gouvernement n'arrête pas ses expériences de bilinguisme dans le contrôle du trafic aérien au Québec.

Une rencontre entre le ministre et le syndicat au sujet du problème du bilinguisme devait avoir lieu hier, mais avait été décommandée par le ministre pour des raisons personnelles. "De très bonnes raisons, a dit M. Marchand, vous verrez, quand vous les connaîtrez".

Un conseiller au ministère des Transports a affirmé que la nouvelle répartition, similaire à celle qui a été

adoptée aux Etats-Unis, n'entraînait absolument aucun danger. Elle découle, en effet, de l'automatisation progressive du contrôle aérien et les Etats-Unis ont quatre ans d'avance sur le Canada dans ce domaine", a-t-il dit.

Selon le nouvel arrangement, les contrôleurs adjoints s'occuperaient de l'affectation et de l'appréciation du personnel, de l'autorisation de roulement au sol et de l'enregistrement des données de vol.

Il serait appliqué progressivement la première étape ne visant que sept centres de contrôle régionaux, et la seconde, dans deux ou trois ans, touchant ensuite que sept tours principales comportant des postes d'autorisation de roulement au sol.

Trois arrestations

Trois hommes de la région mont-réale ont été appréhendés, la nuit dernière, par des agents de la Sûreté du Québec, division Québec-métro, peu après avoir commis un vol avec violence vers 23h30 chez M. Robert Verret, au 160 de la rue Lapierre, à Saint-Emile, en banlieue de Québec.

Les trois bandits, qui devaient comparaître durant la journée en Cour des sessions de la paix, ont battu M. Verret pour que celui-ci leur remette ses économies.

Deux d'entre eux ont été arrêtés 10 minutes après que l'alerte ait été lancée et le troisième a été pris 10 minutes après eux. Les policiers ont trouvé \$700 de la somme volée.

Le père de l'Irlande indépendante est mort aujourd'hui à Dublin

DUBLIN (Reuter) — L'ancien président Eamon de Valera, "père de l'Irlande indépendante", est mort aujourd'hui à Dublin, à l'âge de 92 ans. Il est décédé dans une maison de convalescence, ayant pris froid il y a une semaine.

Eamon de Valera, dont la carrière politique de 60 ans a épousé de près la destinée de l'Irlande moderne, peut à juste titre être considéré comme le père de la République irlandaise.

Animé toute sa vie d'un patriotisme fervent et indéfectiblement attaché à l'indépendance et à l'unité de son pays, il était pourtant né américain le 14 octobre 1882 à New York, d'un père immigré espagnol, et d'une mère irlandaise.

Sa nationalité américaine lui vaudra d'avoir la vie sauve lorsque, en 1916, il fut condamné à mort par un tribunal militaire britannique.

Son père meurt deux ans après sa naissance et sa mère rentre dans son comté natal de Limerick, où Eamon de Valera passe ses années d'enfance dans la ferme de son oncle, au milieu d'une ambiance généralement hostile à la présence britannique en Irlande.

Professeur de maths

Brillant élève, il obtient une bourse lui permettant de poursuivre ses études dans un des meilleurs internats d'Irlande, Lockorek College, où il devient professeur de mathématiques.

Il est passionné par cette discipline et Einstein dira de lui un jour

La guerre du...

(Suite de la première page)

du fédéral comportait un matériel de quelque \$75.000.

Concernant les dépenses qu'aurait occasionnées jusqu'ici le conflit de la câblodistribution, les représentants du ministère des Communications ont évalué à \$25.000 les frais d'honoraires juridiques encourus par ce ministère.

Advenant, par ailleurs, que l'entreprise rivale de M. Fernand Dionne, à qui la CRCT a accordé sa faveur, prenait la décision de mettre en marche son projet de câblodistribution, la Régie des services publics ferait appliquer les dispositions de la législation provinciale, qui prévoit des pénalités pouvant s'élever jusqu'à \$500 par jour d'infraction.

qu'il était "l'une des neuf personnes au monde à comprendre ma théorie de la relativité".

De Valera se préoccupe pourtant de plus en plus du destin de son pays.

Il apprend le celtic et s'affilie, alors qu'il a déjà 31 ans, aux "Volon-



L'ex-président Eamon de Valera

taires irlandais," une organisation nationaliste qui vient de voir le jour. Trois ans plus tard, il adhère à la Fraternité républicaine irlandaise, mouvement considéré comme extrémiste.

En prison

Puis il se lance dans la lutte armée contre la présence britannique. L'un des derniers leaders nationalistes à se rendre après l'échec du soulèvement de Dublin, de Pâques 1916, il est condamné à mort par la justice militaire britannique. Libéré en 1917, en vertu d'une amnistie générale, il est arrêté à nouveau l'année suivante, accusé avec d'autres membres du Mouvement nationaliste Sinn Féin de collaborer avec les Allemands.

Quelques mois plus tard, alors qu'il est encore emprisonné à Lincoln, Angleterre, les 73 candidats du Sinn Féin élus au parlement de Westminster, lors d'élections générales précédentes, se réunissent à Dublin et constituent leur propre parlement, qu'ils nomment le "Dail". Ils proclament l'indépendance de l'Irlande et nomment de Valera président du nouvel exécutif.

De Valera s'évade en 1919 et regagne l'Irlande. Il s'engage l'année suivante dans la guérilla antibritannique. En 1921, le premier ministre Lloyd George engage des pourparlers. Une trêve est signée et une conférence

anglo-irlandaise est organisée à Londres. De Valera refuse d'y participer.

Cette conférence aboutit à un accord confiant le statut de dominion aux 26 comtés méridionaux d'Irlande et maintenant les six comtés du nord au sein du Royaume-Uni. Cet accord, accepté par la majorité du "Dail", porte création de l'Etat, libre d'Irlande. Il est rejeté par de Valera et une minorité au Dail, partisans de la République.

Cette division donne lieu à la guerre civile de 1922. De Valera est fait prisonnier en 1923 et maintenu en détention près d'un an. Deux ans plus tard, il rompt avec le Sinn Féin pour fonder la Fianna Fail (Soldats du destin) qui sera la principale formation d'opposition jusqu'en 1932.

Republique d'Irlande

Cette même année, de Valera devient premier ministre. Il le demeurera jusqu'en 1948. Sa première initiative sera d'abolir le serment au souverain britannique. En 1937, il fait adopter une nouvelle constitution faisant de l'Irlande du Sud une république de facto. En 1939, il obtient des Britanniques la cession de bases navales en Irlande accordées aux termes de l'accord de 1921, et souligne l'indépendance de l'Irlande à l'égard de la Grande-Bretagne en refusant de lui restituer ces installations lors du déclenchement de la Deuxième guerre mondiale, pendant laquelle il observe une politique de stricte neutralité. Les besoins économiques des deux pays contribuent à réchauffer leurs relations après la guerre, mais de Valera maintient son pays en dehors de l'OTAN.

Battu par une coalition de partis d'opposition en 1948, de Valera voit ses successeurs réaliser en 1949 l'un des buts de sa vie: la proclamation d'une République d'Irlande dissociée du Commonwealth.

Il est réélu en 1951 et demeure premier ministre jusqu'en 1954. Revenu au pouvoir, en 1957, il démissionne en 1959 après s'être porté candidat à la présidence de la République, fonction qu'il occupe pendant deux septennats. Il quitte la scène politique en juin 1973, à l'âge de 90 ans, pour terminer ses jours présumé aveugle, avec son épouse, Janie O'Flanagan, dans une maison de retraite.

De Valera n'aura pas vu se réaliser son grand rêve de jadis, la réunification de l'Irlande, mais il n'aura jamais cessé de condamner la violence des extrémistes des deux bords dont ceux de l'IRA, l'Armée républicaine irlandaise, dont il était devenu un adversaire déterminé.

avis légaux. appels d'offres. soumissions.

APPEL D'OFFRES

La Commission Scolaire Régionale de la Côte-Nord demande des soumissions pour ses assurances générales.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document (cahier des charges) qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre le paiement non remboursable de \$35.00 par chèque ou mandat-poste, payable à l'ordre de Pouliot, Guérard, Castonguay et Associés Inc., à compter de 15 heures, jeudi le 4 septembre 1975, à l'endroit suivant: Bureau du Secrétaire Général, Commission Scolaire Régionale de la Côte-Nord, 275, Boulevard Lasalle, Baie-Comeau, P.Q.

Sont admis à soumissionner, les courtiers d'assurances, membres en règle de l'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec, qui ont une place d'affaires au Québec et un droit de pratique depuis au moins une (1) année.

Pour être considérée, toute soumission devra être:

1. Accompagnée d'un chèque visé au montant de \$250, payable à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale de la Côte-Nord, remboursable sous les conditions mentionnées au devis.
2. Remise avant 10 heures, vendredi le 10 octobre 1975, au bureau du Secrétaire Général, à la Commission Scolaire Régionale de la Côte-Nord, 275, Boulevard Lasalle, Baie-Comeau, P.Q.

Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 10 h 05, au même endroit.

La Commission Scolaire Régionale de la Côte-Nord ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui seront présentées.

Le Directeur Général René Deslauriers

Le 29 août 1975

APPEL D'OFFRES

La Ville de Hauterive demande des soumissions pour ses assurances générales.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document (cahier des charges) qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre le paiement non remboursable de \$35 par chèque ou mandat-poste, payable à l'ordre de Pouliot, Guérard, Castonguay et Associés Inc., à compter de 15 heures, jeudi le 4 septembre 1975, à l'endroit suivant: Bureau du Secrétaire Municipal, Hôtel de Ville de Hauterive, 625, boulevard Lafliche, Hauterive, Qué.

Sont admis à soumissionner, les courtiers d'assurances, membres en règle de l'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec, qui ont une place d'affaires au Québec et un droit de pratique depuis au moins une (1) année.

Pour être considérée, toute soumission devra être:

1. Accompagnée d'un chèque visé au montant de \$250, payable à l'ordre de la Ville de Hauterive, remboursable sous les conditions mentionnées au devis.
2. Remise avant 15:30 heures, vendredi le 10 octobre 1975, au bureau du sousigné, à l'Hôtel de Ville de Hauterive, 625, boulevard Lafliche, Hauterive, Qué.

Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 15:35 heures, au même endroit.

La Ville de Hauterive ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui seront présentées.

Paul-Emile Jean, Lt. Gérant municipal, 625, boulevard Lafliche, Hauterive, Qué.

Hauterive, Qué. le 19 août 1975.

LA VILLE DE québec

DIVISION DE LA VOIE PUBLIQUE ET ENLEVEMENT DES ORDURES

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC

Les contribuables de la Ville de Québec sont priés de noter qu'il n'y aura pas de service d'enlèvement des ordures LUNDI LE 1er SEPTEMBRE 1975 (FETE DU TRAVAIL), dans tous les districts de la Ville. Le service est reporté au JEUDI LE 4 SEPTEMBRE 1975.

LE GREFFIER DE LA VILLE, PIERRE-F. CÔTÉ, Avocat.

APPEL D'OFFRES

VILLE DE BAIE COMEAU ASSURANCES GÉNÉRALES

La Ville de Baie Comeau demande des soumissions pour ses assurances générales.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document (cahier des charges) qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre le paiement non remboursable de \$35 par chèque ou mandat-poste, payable à l'ordre de Pouliot, Guérard, Castonguay et Associés Inc., à compter de 15 heures, jeudi le 4 septembre 1975, à l'endroit suivant: Bureau du Gérant municipal, Hôtel de Ville de Baie Comeau, 19 av. Marquette, Baie Comeau, P. Qué.

Sont admis à soumissionner, les courtiers d'assurances, membres en règle de l'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec, qui ont une place d'affaires au Québec et un droit de pratique depuis au moins une (1) année.

Pour être considérée, toute soumission devra être:

1. Accompagnée d'un chèque visé au montant de \$250 payable à l'ordre de la Ville de Baie Comeau, remboursable sous les conditions mentionnées au devis.
2. Remise avant 17 heures, vendredi le 10 octobre 1975, au bureau du sousigné, à l'Hôtel de Ville de Baie Comeau, 19 av. Marquette, Baie Comeau, P. Qué.

Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 17:05 heures, au même endroit.

La Ville de Baie Comeau ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui seront présentées.

Guy Massicotte, Gérant municipal, 19 Marquette, Baie Comeau, P. Qué.

SERVICE DE L'AQUEDUC

APPEL D'OFFRES

Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées:

"Devis et appel d'offres pour la fourniture et la pose des conduites d'aqueduc, d'épout sanitaire et d'épout visé ainsi que d'infrastructure de rues dans le projet de développement domiciliaire Robar, phase IV, district Neuchâtel" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'à jeudi, le 11 septembre 1975, à 11:00 heures a.m. Le bureau du Greffier est fermé entre 12:00 et 14:00 heures.

Les intéressés peuvent se procurer les plans, devis et formules de soumission en s'adressant au secrétaire du Service de l'Aqueduc, suite 505, Hôtel de Ville, Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

Dépôt de soumission exigé: CHEQUE CERTIFIÉ - \$25,000 OU UN CAUTIONNEMENT DE GARANTIE (BID BOND). Québec, ce 22 août 1975.

LE GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE, ANTOINE CARRIER, AVOCAT.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SCOLAIRE LA JEUNE LORETTE COMTE CHAUVEAU APPEL D'OFFRES

Avis public est par le présent donné que la Commission Scolaire La Jeune Lorette recevra jusqu'à 14:00 heures, le 15 septembre 1975, des soumissions sous enveloppes scellées pour les travaux de:

TRANSFORMATIONS ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA JEUNE LORETTE

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec. Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus, suivant un préavis de 24 heures et ce, moyennant un dépôt remboursable de \$25, en s'adressant directement au bureau de la firme Côté-Chabot, Architectes, 31 St-Charles, (Neuchâtel) Québec, Qué., 842-1967, durant les heures normales de bureau. Les soumissions seront ouvertes par les représentants de la Commission Scolaire La Jeune Lorette au lieu et à l'heure ci-haut mentionnées. DONNE À LORETTEVILLE, ce 27 août 1975.

GILLES PAGEAU Directeur de l'Équipement JEAN-MAURIE PEPIN Directeur Général

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

H1R-75-10142 pour 10h30 a.m. heures de Montréal

Mardi le 16 septembre 1975

Varenes, P.Q. FOURNITURE DE RACCORDES ET COUPLEURS EN

ALLIAGE D'ALUMINIUM

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m., à l'endroit suivant: BUREAU NO 809

75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué., Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission. Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosécétaires M.-A. DEMERS - W. E. JOHNSON

Montréal, le 20 août 1975

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

CCN-75-19205 pour 10h30 a.m. heure de Montréal

le mardi 23 septembre 1975

Centrale nucléaire Gentilly 2 Comté de Nicolet

TRAVAUX DE MAÇONNERIE EN BLOCS DE BETON POUR LES BATIMENTS DES SERVICES ET DE LA TURBINE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau No 809 HYDRO-QUEBEC

75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué., Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosécétaires M.-A. DEMERS - W. E. JOHNSON

Montréal, le 18 août 1975

Fonctionnaire accusé de corruption

MONTREAL (PC) — Des accusations de corruption ont été portées, jeudi, en Cour des sessions, contre Roger Vézina et sa secrétaire, Moïsette Guérin.

L'ancien fonctionnaire, qui a témoigné devant la Commission Cliche, a déjà été accusé de parjure relativement à son témoignage.

Les deux accusés, devant le juge Dollard Dansereau, ont nié leur culpabilité et leur

enquête préliminaire a été fixée au 15 octobre.

Selon l'accusation, Vézina et sa secrétaire auraient accepté des pots-de-vin à cinq occasions, au moment où Vézina avait la responsabilité d'émettre des permis gouvernementaux aux écoles d'entraînement des conducteurs de machinerie lourde.

Vézina a démissionné de son poste au mois de janvier dernier.

Feux de forêt en régression

Les incendies de forêt encore en activité au Québec sont de faible dimension et de peu de densité, selon le plus récent relevé du ministère des Terres et Forêts, qui indiquait, hier soir, 37 brâsiers en activité, dont un hors de contrôle dans le nord-ouest, et deux nouveaux incendies en Outaouais. Leur étendue était cependant peu considérable.

Un incendie couvrant moins de dix acres était contenu, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Par ailleurs, 35 incendies étaient maîtrisés, dans cinq régions du Québec, dont trois dans le sud, un en Mauricie, un au Saguenay, 20 dans l'Outaouais et six dans le nord-ouest.



Le Soleil, Roland Marcoux

Incendie à Orsainville

Seize logements ont dû être évacués, hier, au 7102 du Daim, au pied de la côte du Jardin, à Orsainville, lorsqu'un incendie a détruit l'intérieur de l'appartement no 2.

Une seule personne a été blessée. Il s'agit d'un curieux qui est tombé d'une hauteur d'une dizaine de pieds sur le terrain arrière alors qu'il surveillait le travail des pompiers. Il a été conduit à l'Enfant-Jésus avec une blessure au front et une jambe fracturée.

Le capitaine Serge Daigle, de la protection contre les incendies de Charlesbourg-Orsainville, a établi que le feu a débuté dans l'appartement no 2 à la suite d'un court-circuit. Les flammes ont ensuite attaqué un divan et tout l'appartement a été touché. Les 15 autres logements ont subi de légers dégâts causés par la fumée.

L'alarme a été donnée à 13h05 et 15 sapeurs sont accourus sur les lieux. Le feu était éteint à 14h40.

Les petits abattoirs ne doivent pas payer pour les "charognards"

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Les propriétaires de petits abattoirs ne paieront pas pour les "charognards", a déclaré, hier, au SOLEIL, le député de Beauce-Nord, M. Denys Sylvain.

Ce député, comme celui de Bellechasse, M. Pierre Mercier, qui rencontrait, la veille, un groupe de cultivateurs, à Lac-Échemin, a affirmé qu'il était bel et bien dans la lutte entreprise pour assurer survie de la majorité des petits abattoirs.

M. Sylvain et Mercier se sont tous deux engagés à discuter personnellement avec le ministre de l'Agriculture, en plus de participer à une rencontre de plusieurs autres députés avec le ministre, le jeudi 4 septembre, pour approfondir la question avec ce dernier.

"Il faudra probablement une participation financière du gouvernement pour ceux qui veulent continuer dans ce domaine; évidemment, cette aide serait moins importante si la réglementation proposée était moins rigide. Ce qui ne veut dire d'aucune façon que le public en général n'aura pas toute la protection à laquelle il a droit", a mentionné notamment le représentant de Beauce-Nord à l'Assemblée nationale.

Visiblement heureux du délai accordé par le ministre Kevin Drummond, soit jusqu'au 4 octobre, au sujet de la mise en application d'une

nouvelle réglementation devant régir les abattoirs. M. Sylvain a tout spécialement insisté en affirmant que les normes mises récemment de l'avant doivent être assouplies et modifiées de façon à ne pas condamner irrémédia-

blement les petits abattoirs. Se on lui, même si ces petits abattoirs n'étaient pas tenus à l'inspection obligatoire, "cela ne signifie pas que ces établissements ne se conformaient pas aux normes ni que les gens ont été mal

servis". M. Denys Sylvain a ainsi soutenu que les petits abattoirs de sa région, "à quelques exceptions près", pouvaient desservir honnêtement et proprement les cultivateurs et le public en gé-

ral. "Ils ne sont pas contre l'inspection obligatoire, au contraire; mais il ne faudrait pas que les nouvelles normes obligent à des investissements trop coûteux", a-t-il ajouté, en se montrant fort de l'appui d'autres députés.

NOTRE 10^e SPÉCIAL ANNUEL S'APPLIQUE ENCORE DURANT L'EXPO

4 DES AUTRES RAISONS
qui font que

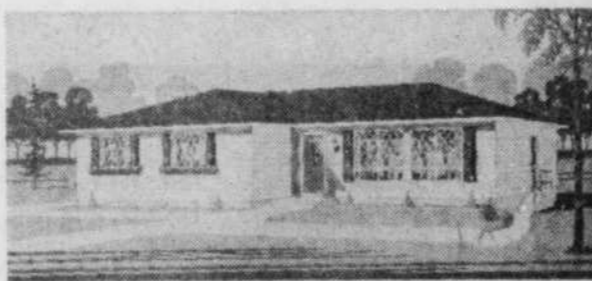
MODULEX^{INC}

POSSEDE LES MEILLEURES CONSTRUCTIONS

- Fermes de toit avec force conforme aux exigences de la SCHL pour chaque région.
- Manufacturées au Québec pour le climat québécois.
- Le système unique "ANTITORSION" incorporé dans les murs et divisions.
- Le système d'isolation "MITAINE" est le meilleur au monde.



CONTEMPORAIN \$11,868
24' x 38'



PROVINCIALE \$13,171
28' x 42'

CONSTRUITES SUR VOTRE FONDATION: LEGER SUPPLEMENT A PLUS DE 35 MILLES DE QUEBEC.

- Electricité
- Plomberie
- Chauffage

INSTALLEES

- FINITION INTERIEURE TELLE QUE:
- Sheetrock • Armoires de cuisine
- Isolation • Moulures • Portes des chambres.

FOURNIS

ACHETEZ DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

PROFITEZ DE NOTRE PLAN "MISE DE CÔTÉ"

Voyez et visitez nos modèles chez:

OUVERT
7 JOURS
PAR
SEMAINE

MODULEX^{INC}

PLUSIEURS
AUTRES
MODELES
DISPONIBLES

**2524, BOUL. HAMEL
QUEBEC 681-0133**

PRIX SUJETS À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS

COURS DU SOIR

2 ou 3 soirs
par semaine

**COURS COMMERCIAL
REGULIER**

et

**CULTURE
PERSONNELLE**

Niveau secondaire

Acceptons garçons et filles
Cours spéciaux aux adultes

Spécialité:

**CONVERSATION
ANGLAISE**

Aussi

COURS DU JOUR

Reçu pour fins de subvention
Permis No 669515

**ECOLE
BLUTEAU**

473, de la Canadière
Tél.: 524-3215

Certificat du Ministère
de l'Éducation

Essai de 15 jours gratuits
Bureau: De 9 a.m. à 6:30 p.m.

FERMETURE DU RAYON

MINI-BUDGET

chez **Pollack**
Au sous-sol, Mail St-Roch

PROFITEZ DE NOS
RABAIS DE

20 à 50%

Nous fermons le rayon mini-budget... à sa place, nous y ouvrons un rayon de meubles plus grand et plus complet!

Tout doit être liquidé! Vêtements pour dames comprenant robes, manteaux, modes-sport, lingerie, accessoires, etc... Garde-robe complète pour monsieur... chemises, bas, sous-vêtements, vestons, etc... également tous les vêtements nécessaires pour le retour à l'école... tout est offert à prix de sacrifice... Prenez part à ces aubaines en venant épargner jusqu'à 50% à l'achat de vêtements pour chacun des membres de votre famille ou encore d'articles de toilette tels que pâte à dents, déodorant, savon, huile de bain, etc...

Magasinez ce soir **9** h. p.m.

Samedi 9h. a.m. à 5h. p.m.

Paq. de commande postale ou téléphonique

la consommation

Une bonne recette qui ne s'adresse pas aux Québécois

par Monique PAYEUR

Le service alimentaire du ministère fédéral de l'Agriculture vient de faire parvenir aux médias d'information du Québec une recette que les consommateurs québécois ne pourront sûrement jamais essayer.

Il s'agit d'une recette de graines de soya au four. Pour faire cette recette, il faut des graines de soya. Or, il n'y a pas de graines de soya dans les magasins d'alimentation du Québec, sauf peut-être dans la région de Hull qui se trouve aux frontières de l'Ontario où il y a des graines de soya.

Un porte-parole du service français de l'alimentation à Ottawa a expliqué que les recettes du ministère de l'Agriculture sont préparées pour tout le Canada. Comme

il y a du soya dans les comptoirs d'alimentation des autres provinces canadiennes, les spécialistes du gouvernement fédéral ont préparé une recette à base de graines de soya qu'ils ont soigneusement pris soin de faire traduire en français

pour les consommateurs du Québec.

qu'au Québec c'est différent.

Le soya, un succès?

Le porte-parole du gouvernement central s'est toutefois dit enchanté de recevoir des commentaires sur cette recette, car "les anglophones ne nous croient pas toujours quand on leur fait remarquer

Au sujet du soya, un communiqué reçu hier, du ministère québécois de l'Agriculture, rappelle qu'il n'existe pas de débouché industriel dans la province de Québec pour le soya.

Le communiqué considère d'autre part comme "un succès" la participation de 25 producteurs sur un potentiel de 20.000 agriculteurs au programme Opération Soya 1975.

Très optimiste, le communiqué du ministère précise même que l'opération est un succès même si depuis l'an

dernier 45 producteurs ont abandonné l'ensemencement de soya.

Actuellement, des agronomes visitent les champs de tous les producteurs de soya pour les apprécier en vue d'un concours pour les 25 agriculteurs impliqués. Le soya récolté au Québec sert à l'alimentation du bétail.



Votre enfant va à l'école

A quoi sert le système scolaire?

Pour qu'un enfant devienne un adulte il lui faut, bien sûr, du temps; le temps d'acquiescer des connaissances par des contacts avec les autres: la famille, les amis, les camarades. La radio et la télévision peuvent aussi jouer un grand rôle. Quant à l'école, elle initie l'enfant à des connaissances et à des techniques qu'il ne pourrait maîtriser autrement: l'écriture, la lecture, une bonne connaissance de sa langue, des notions élémentaires d'autres langues, les mathématiques, les sciences naturelles... Avec les années, l'enfant, à travers le système scolaire, se spécialise afin d'en arriver à posséder des connaissances précises pour occuper un emploi, exercer un métier ou une profession.

A première vue, il serait tentant de confier à l'école la formation professionnelle de l'enfant et de laisser aux autres activités le soin d'en faire un être équilibré qui puisse s'insérer dans la société. Mais l'école ne veut pas de ce rôle restreint. Puisque l'enfant passe la majeure partie de son temps à l'école, il doit donc y trouver ce dont il a besoin pour développer sa personnalité et devenir un adulte. Et si l'école a tant changé depuis quelques années, c'est précisément à cause de l'importance accordée à la personne de l'enfant et non plus aux connaissances.

Pour comprendre le système scolaire québécois, il faut garder présente à l'esprit cette double préoccupation: d'une part garantir à l'enfant des connaissances précises qui débouchent sur une formation professionnelle; de l'autre, lui donner les moyens de découvrir le monde petit à petit, selon ses désirs, ses capacités, son rythme.

De la prématernelle à l'université

Dans certains quartiers, il existe une prématernelle pour les enfants de quatre ans. Mais pour la plupart des enfants, la vie scolaire commence avec la maternelle.

Y est admis l'enfant qui a cinq ans avant le 1er octobre de l'année scolaire en cours. Pendant une année, à raison d'une demi-journée par jour, il se prépare à l'école: il fait simplement connaissance avec d'autres enfants, avec le monde physique de l'école, il s'initie à la vie de groupe. Libre de contraintes, il trouve plaisir et intérêt dans des activités comme le dessin, l'expression corporelle, la musique...

A six ans, l'enfant entre à l'école proprement dite: le cours élémentaire. Durant les six années que dure l'élémentaire, l'enfant apprend avant tout à communiquer et à maîtriser les techniques indispensables à la poursuite d'études plus complètes: la langue, l'écriture, la lecture, les mathématiques et les sciences. A quoi s'ajoutent des activités de groupe comme les classes de neige, des excursions à la campagne, des voyages... Des spécialistes, psychologues ou conseil-

lers en orientation, peuvent alors, au besoin, aider l'enfant dans certaines étapes de sa vie à l'école: adaptation aux autres, problèmes de santé, difficultés scolaires.

C'est ensuite l'école secondaire qui accueille l'enfant. C'est là que se décidera son orientation professionnelle: il peut décider de se préparer dès le secondaire à un métier ou bien envisager de poursuivre des études aux niveaux collégial et universitaire. En fait, les deux premières années du cours secondaire sont à peu près identiques pour tout le monde et poursuivent la formation générale amorcée à l'élémentaire. Le programme des troisième et surtout quatrième et cinquième années du secondaire varie selon que l'étudiant a choisi telle ou telle des deux grandes orientations possibles.

Le cours secondaire se donne généralement dans une école polyvalente. Si sa dimension entraîne certains inconvénients, la polyvalente permet cependant de réunir des élèves qui se destinent à des carrières différentes et qui ne pourraient se rencontrer autrement. La concentration dans un même lieu d'un aussi grand nombre d'élèves se justifie d'ailleurs en soi, si l'on veut offrir un choix suffisamment vaste d'options professionnelles. Les activités libres jouent, là, comme au primaire, un grand rôle.

A la fin du secondaire, celui qui a choisi une option professionnelle entre directement sur le marché du travail car sa formation scolaire est terminée. S'il revient un jour aux études, ce sera comme adulte. Quant à celui qui a choisi de poursuivre ses études au-delà du secondaire, il entrera maintenant au cégep.

Le cégep (collège d'enseignement général et professionnel) reprend la double structure du secondaire: d'une part, l'étudiant qui, après deux ans, ira poursuivre ses études à l'université; d'autre part, celui qui, après trois ans au cégep, commencera à travailler dans un domaine précis.

Enfin, l'université prépare l'étudiant soit à une carrière professionnelle, soit à l'enseignement, soit à la recherche. L'étudiant universitaire peut arrêter ses études après le premier cycle (trois ans) et entrer alors sur le marché du travail ou poursuivre aux deuxième et troisième cycles (maîtrise et doctorat).

L'enseignement public est gratuit au Québec jusqu'au niveau collégial inclus. A l'université, les frais de scolarité sont d'environ \$500 par année.

Certains enfants ne peuvent suivre les cours réguliers à cause de troubles de comportement, d'handicaps physiques ou, tout simplement, de difficultés d'apprentissage. Chaque commission scolaire se doit d'utiliser au maximum le personnel et le matériel dont elle dispose pour leur venir en aide. Il faut leur offrir un enseignement et des services adaptés: transport, surveillance à l'heure du repas, services de santé, services sociaux...

NDLR — En collaboration avec l'Éditeur officiel du Québec, LE SOLEIL publie par tranches le texte intégral du Guide du Citoyen, préparé par le ministère des Communications. Ce guide est en vente dans les librairies de l'Éditeur officiel du Québec, les librairies et les dépôts de journaux.



On dirait une bonne assiette de fèves au lard à la Québécoise. Il s'agit en fait d'une recette de graines de soya au four, préparées à la façon de nos "beans" par les services alimentaires du gouvernement fédéral. Comme il n'y a pas de graines de soya dans les grands magasins d'alimentation du Québec (seulement dans certaines boutiques spécialisées), inutile d'essayer cette recette. Ça viendra peut-être, un jour.

Holt Renfrew ouvert vendredi jusqu'à 21h.

Les tricots "nouvelle dimension", des exclusivités importées d'Israël. G: Jupe striée en laine bleue, cardigan à capuchon: gilet à col roulé de teinte rouille. \$90 l'ensemble. D: Chandail en tricot de tweed rayé, \$28; jupe en tricot de tweed, \$30. Teintes de rouille et chameau. P.M.G. Les Vêtements Sport Miss Renfrew, au Troisième. Achat sur place!

Miss Renfrew



Holt Renfrew ouvert vendredi jusqu'à 21h.

les sportifs



Une fois de plus, la mode est aux cuirs. Des modèles élégants, souples et pratiques en toute occasion, spécialement lors des voyages. Ils vous sont offerts en deux-tons cet Automne: modèle tan sombre avec bordure tan, ou cacao avec bordure cognac. Deux exclusivités Renfrew, \$30 chacun.

Les Accessoires, au Rez-de-Chaussée

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy

2 hrs station. gratuit, Parc-Autos, Place de l'Hôtel de Ville.

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy

2 hrs station. gratuit, Parc-Autos, Place de l'Hôtel de Ville.

Moi et...
L'AUTRE

La Rive-Sud

Nouvelle étude sur la fusion

par Benoit ROUTHIER

Le rapport de la firme Pominville sur l'opportunité d'une fusion des municipalités de Lévis, Saint-David et Lauzon contient tellement d'"anomalies" que les fonctionnaires de ces villes ont dû faire une nouvelle étude.

C'est ce que nous a déclaré, hier, le maire de Lévis et député libéral de la circonscription du même nom, M. Vincent Chagnon.

Cet homme politique a ajouté qu'il n'acceptera pas que la fusion se traduise par une hausse des taxes à Lévis et qu'il exigera des subventions comme Charlesbourg et Beauport.

Rappelons que, selon la firme Pominville, les contribuables de Lauzon devaient profiter, avec la fusion, d'une diminution de taxes de quelque \$76; ceux de Saint-David devaient connaître une réduction de \$20 tandis que les Lévisiens auraient subi une hausse de taxes de \$28.

Le nouveau rapport

Mais maintenant que les prévisions budgétaires des trois municipalités pour 1976 sont connues (résultat de la nouvelle étude), l'hypothèse d'une forte augmentation des taxes à Saint-David, advenant une fusion, doit être retenue puisque c'est cette municipalité qui connaîtrait la moins forte hausse des dépenses en 1976 par rapport à 1975.

C'est donc pour Saint-David particulièrement qu'il faudrait demander une subvention au ministère des Affaires municipales.

Pendant ce temps, si l'on veut réduire l'écart entre les trois municipalités, il faut encore émettre l'hypothèse de l'imposition d'une taxe spéciale à Lauzon. Précisons que cette ville s'est engagée dans des dépenses assez considérables au cours de la dernière année. C'est ce que nous ont laissé entendre certaines personnes informées de la situation.

Puis, toujours selon les mêmes sources, s'il s'avère impossible de taxer ainsi les contribuables de Lauzon, ce sera au gouvernement à être plus généreux dans sa subvention.

Un million de dollars

Dans ce dernier contexte, la subvention nécessaire à la fusion serait de l'ordre d'un million de dollars.

Par ailleurs, la nouvelle ville de Lévis appliquerait sans doute la méthode de taxation qui prévaut dans les éventuelles villes de Beauport et Charlesbourg: un taux de taxe uniforme et disparition des taxes de secteur. A remarquer ici qu'il n'y a qu'à Lévis où ces taxes existent dans l'unité de regroupement Lévis, Saint-David, Lauzon.

Les fonctionnaires des trois municipalités ont réalisé la nouvelle étude, qu'ils ne veulent pas qualifier de contre-étude...

Les conclusions sont sensiblement différentes de celles auxquelles on est arrivée la firme Pominville. D'ailleurs, on peut ouvrir une parenthèse pour dire que les administrateurs de Lévis et Saint-David, entre autres, déplorent le fait que Roger Pominville Ltée n'ait pas travaillé en collaboration étroite avec eux.

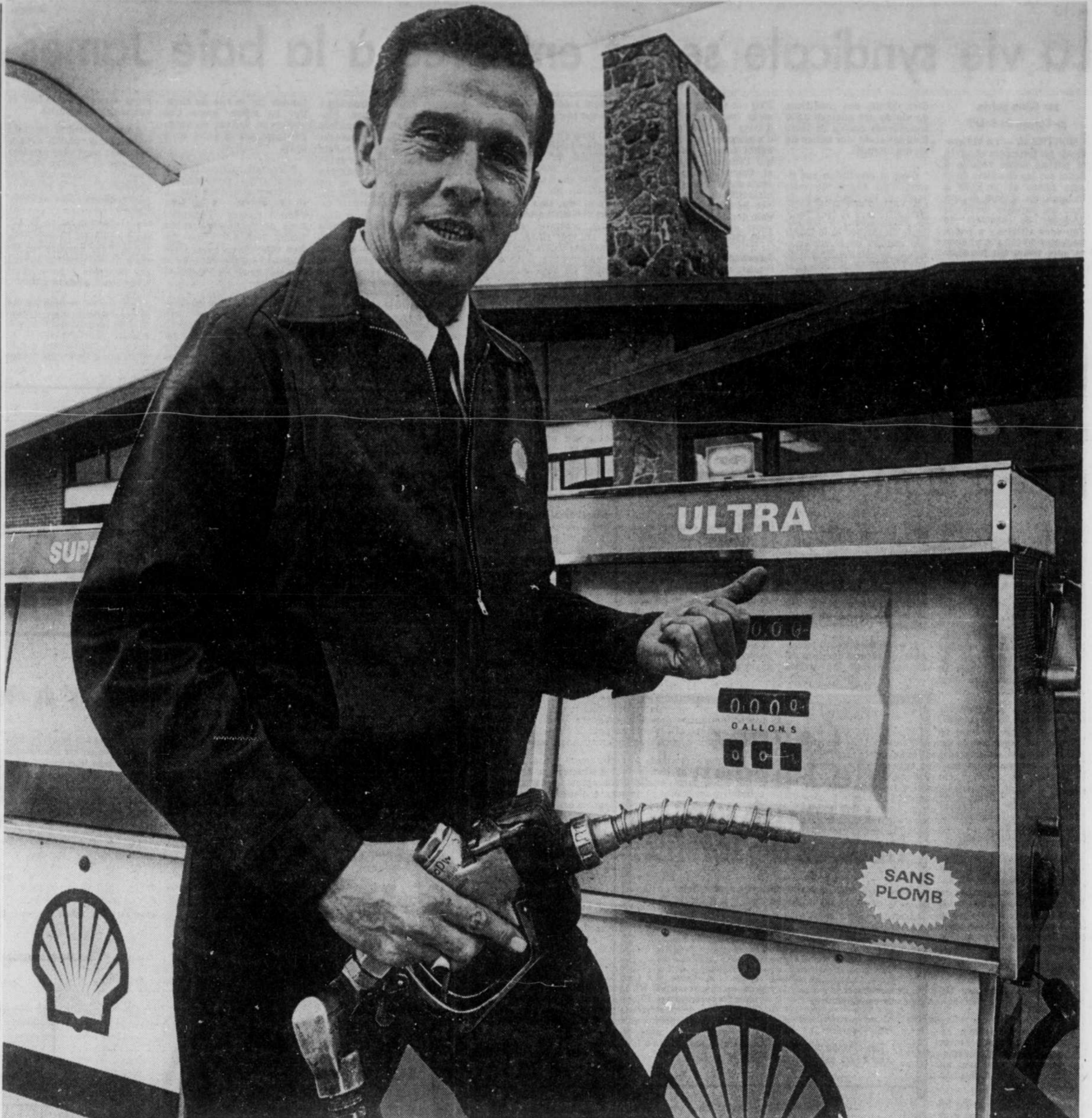
Hier soir, il y avait assemblée des autorités municipales des trois villes, au cours de laquelle elles devaient discuter de la nouvelle étude.

C'est donc un nouveau départ pour Lévis, Lauzon et Saint-David, qui, à l'instar de bien des municipalités depuis plusieurs années, n'en finissent plus d'étudier des projets de fusion, de gré ou à contrecoeur.

Dépliant touristique

C'est à l'occasion du lancement d'un dépliant touristique sur Lévis que ces déclarations nous ont été faites.

Conçu par le secrétaire de la Chambre de commerce de la Rive-Sud, M. Claude Moquin, et le conseiller Denis Lemieux, le dépliant relativement mince est assez décevant. A son coût, \$9,000 pour un peu plus de 5,000 exemplaires, on aurait pu s'attendre à un dépliant qui aurait été...utile au touriste.



“On y gagne à faire le plein avec l'essence Shell Ultra.”

Le moment est tout indiqué pour commencer à utiliser l'essence sans plomb Shell Ultra.

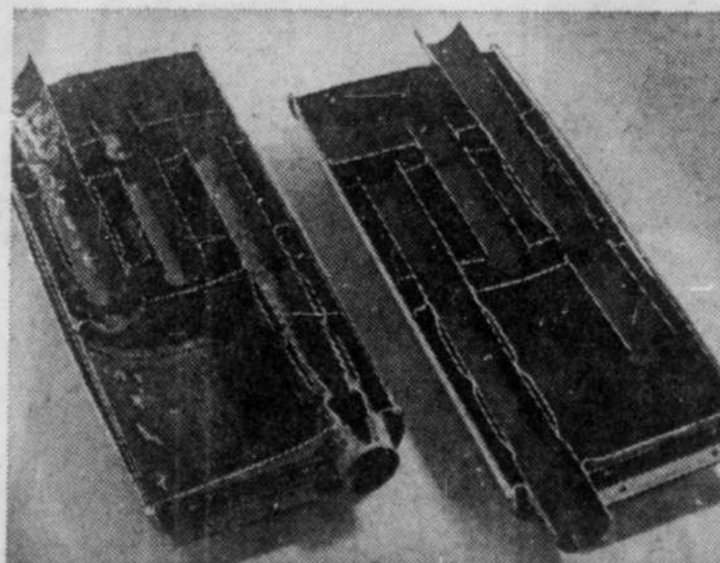
Si votre voiture est équipée d'un convertisseur catalytique, elle doit utiliser de l'essence sans plomb. Mais point n'est besoin d'être obligé d'utiliser de l'essence sans plomb pour avoir avantage à le faire!

Shell Ultra, la première des essences sans plomb mise sur le marché au Canada, a fait l'objet d'études approfondies au Centre de recherches de Shell, à Oakville, en Ontario. Voilà plus de six ans que les clients de Shell l'utilisent; on la trouve dans la plupart des stations des grands centres urbains du Canada.

Voici quelques-uns des résultats de ces recherches—des faits qui expliquent pourquoi un nombre toujours croissant de Canadiens utilisent la Shell Ultra.

Les bougies durent plus longtemps. Normalement, un jeu de bougies dure environ 12,000 milles. Toute une série d'observations portant sur des voitures employant exclusivement la Shell Ultra ont démontré que les bougies étaient encore en bon état après 25,000 milles.

Le silencieux dure plus longtemps. En fait, non seulement le silencieux, mais tout le



Le silencieux de gauche est en mauvais état. On l'a retiré d'un taxi qui a parcouru 50,000 milles en utilisant de l'essence ordinaire à base de plomb. Le silencieux de droite a servi pendant le même nombre de milles sur une voiture roulant avec de l'essence sans plomb Shell Ultra et est encore en excellent état.

système d'échappement se trouve moins exposé aux gaz corrosifs quand on utilise régulièrement la Shell Ultra. Nos épreuves ont démontré que vous pouvez doubler la durée du système d'échappement en utilisant de l'essence sans plomb.

Les pièces du moteur restent plus propres. Même si la différence est difficile à voir, il est réconfortant de savoir que l'intérieur du moteur—pistons, segments, soupapes—reste remarquablement propre grâce à l'essence sans

plomb Shell Ultra.

Faites le plein avec la Shell Ultra la prochaine fois et continuez à le faire régulièrement: vous en tirerez tous ces avantages tant que vous garderez votre voiture. Dans les stations Shell du Canada, cherchez des yeux la pompe bleue!

Quand vous achèterez de l'essence, demandez à votre détaillant Shell notre dépliant sur la façon d'améliorer le millage. Comment, selon les spécialistes, réduire vos dépenses automobiles; et comment votre détaillant Shell peut vous aider à en avoir plus pour votre argent.

Conduire “à l'économie”, ce n'est pas seulement dépenser moins. C'est aussi contribuer à la conservation de notre capital énergétique.



Aide-toi, Shell t'aidera!

La vie syndicale serait entravée à la baie James

par Gilles Boivin
du bureau du Soleil

MONTREAL — La vie syndicale est fortement entravée et parfois même réduite à néant sur les chantiers de la baie James où la SEBJ a instauré un régime de terreur qui paralyse jusqu'aux délégués de chantiers que l'on accusait il n'y a pas si longtemps de faire la pluie et le beau temps sur les chantiers du projet du siècle.

La SEBJ a également mis en place une organisation communautaire "discriminatoire" jusque dans les moindres

détails des conditions de vie de ces quelque 3.500 travailleurs coupés de leurs familles et de leur milieu de vie traditionnel.

C'est la conclusion que tirent d'un séjour de trois jours sur les chantiers de la baie James, le président de la Fédération des Travailleurs du Québec et le tuteur des métiers de la construction et secrétaire général de la FTQ, MM. Louis Laberge et Fernand Daoust.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, à Montréal, les deux leaders de la

FTQ ont accusé le gouvernement Bourassa et la SEBJ d'avoir planifié ce projet d'envergure en négligeant délibérément les humains qui l'édifient. MM. Laberge et Daoust ont passé trois jours dans la plus vaste municipalité du Québec en début de semaine, en compagnie des dirigeants des différents métiers affiliés à la FTQ-Construction.

La crainte de "l'oiseau bleu"

Selon MM. Laberge et Daoust, les autorités de la SEBJ ont mis en place des règles de discipline "archaïques" qui souventes fois ré-

duisent à néant la vie syndicale sur le chantier.

La peur s'est installée sur ce chantier isolé, a souligné le président de la FTQ. Les travailleurs n'osent plus se plaindre de leurs conditions de travail ou de vie parce qu'ils risquent l'expulsion pure et simple du chantier.

Un travailleur qui se plaint des accrocs au décret ou aux règles de sécurité est rapidement rappelé à l'ordre sous la menace de "l'oiseau bleu", estiment les dirigeants de la FTQ.

"L'oiseau bleu" ce sont tout simplement les appareils blancs et bleus de la compagnie aérienne Nordair qui assure la liaison avec ce

chantier situé aux frontières du Nouveau Québec. Plusieurs travailleurs auraient été menacés ou auraient tout simplement reçu leurs billets d'avion pour le retour après s'être plaints de conditions de travail, de vie ou de sécurité, soutiennent MM. Laberge et Daoust.

Mais les difficultés de la vie syndicale à la Baie James ne s'arrêtent pas là. La FTQ accuse la SEBJ de multiplier les tracasseries administratives à l'égard des permanents et autres représentants syndicaux sur le chantier.

Ainsi, une règle édictée par la SEBJ restreint à trois le nombre de permanents syndicaux qui peuvent se

trouver sur le site du chantier en même temps. Ces visites ne doivent en outre pas dépasser 5 jours et 4 nuits.

Il s'ensuit, souligne la FTQ, que si la CSN (qui représente une fraction minime des effectifs ouvriers à la Baie James) décide d'envoyer trois permanents en même temps, aucune des deux autres centrales (FTQ et CSN) ne peut y expédier ses représentants au même moment, et vice versa.

Alliée au fait que les délégués ont perdu à peu près toute possibilité d'action en raison du climat de peur qui règne sur les chantiers, cette situation entraîne des ac-

crocs majeurs au décret et aux règles de sécurité.

Ainsi, soutient la centrale syndicale, la sécurité sur ces chantiers n'est plus garantie que par la "bonne volonté" souvent absente des employeurs et par la prudence individuelle des travailleurs.

La FTQ-Construction entend d'ailleurs demander la tenue d'une enquête sur les quelque 600 plaintes qui ont été déposées à ce sujet et n'ont connu aucune suite.

MM. Daoust et Laberge ont cité l'exemple d'un inspecteur de sécurité qui s'est vu réduire sensiblement sa liberté de mouvement par la SEBJ après avoir dénoncé les

conditions de sécurité sur le chantier du Lac Pau, à quelques milles de LG-2. Pour voyager sur les chantiers, les inspecteurs de sécurité de l'Office de la construction doivent être détenteurs d'une carte d'identité.

Au départ, cette carte (instrument de contrôle auquel personne n'échappe à la Baie James) était de couleur bleue, i.e. qu'elle leur permettait de circuler sur tout le territoire et d'avoir accès à tous les chantiers. Depuis l'incident du Lac Pau, la SEBJ aurait décidé de ne plus leur accorder qu'une carte d'identité d'une couleur différente et ne donnant accès qu'à un chantier déterminé.

La décision finale au sujet du France sera prise à la mi-septembre

(PC) — Une décision finale au sujet de l'établissement d'un casino sur le paquebot France par la ville de Montréal sera prise à la mi-septembre, a dit hier M. Charles Denis, attaché de presse du premier ministre Robert Bourassa.

Le Devoir annonçait que la ville de Montréal tentait d'acquiescer avec l'appui du gouvernement québécois le paquebot France afin d'en faire un casino.

Selon M. Denis, la nouvelle du Devoir est "prématurée". "L'étude de la formule et surtout de la rentabilité de cette formule se poursuit avec les parties intéressées" a dit M. Denis.

"De la façon dont cette étude progresse, la décision au sujet de cette formule ne sera prise qu'à la mi-septembre" a-t-il conclu.

Le projet lancé par le maire Jean Drapeau en vue de l'achat du paquebot "France" pour le transformer en casino, n'entre pas en conflit avec le projet d'installation d'un casino dont il est question depuis plusieurs années dans le comté de Charlevoix.

C'est l'opinion exprimée.

Poursuite contre un marchand

La saison touristique ne sera pas écourtée pour un marchand opérant illégalement un commerce dans un secteur strictement résidentiel du Vieux Québec.

Des poursuites ont été intentées hier matin en cour municipale contre le propriétaire de La Souche, une boutique de souvenirs située sur la rue Saint-Louis dans une portion où le règlement municipal numéro 1939 interdit toute activité commerciale.

L'accusé, M. Aurèle Bouchard, ayant nié sa culpabilité par l'intermédiaire de son avocat, la cause a été reportée au 2 octobre.

hier, par le ministre des Transports et député de ce comté à l'Assemblée nationale, M. Raymond Mailloux.

Rejoint à son domicile de Baie-Saint-Paul, le ministre a reconnu qu'il avait entendu parler du projet du maire Drapeau.

Il a d'autre part fait remarquer qu'aucune décision définitive n'avait été arrêtée

par le gouvernement, dans un cas comme dans l'autre.

Selon lui, les deux casinos pourraient avoir des vocations différentes.

Celui de Charlevoix serait probablement opéré uniquement durant la saison estivale a-t-il expliqué tandis que celui de Montréal, étant situé dans une région urbanisée, pourrait être ouvert à long terme.

Gagnez de l'argent durant vos heures de loisirs

Apprenez la préparation des déclarations d'impôt sur le revenu chez H & R Block

Des milliers de personnes qui ont du temps libre gagnent un bon revenu supplémentaire en préparant des déclarations d'impôt. Vous pouvez en faire autant. Les instructeurs expérimentés de H & R Block vous faciliteront l'apprentissage de la préparation des déclarations d'impôt. Nous acceptons les personnes de tous âges... quel que soit leur emploi régulier... les retraités, les ménages et les étudiants! Choix de jours et d'heures pour les classes. Diplôme remis à la fin du cours. Possibilités d'emploi pour les meilleurs diplômés du cours. Dès aujourd'hui, faites venir les renseignements gratuits et les horaires des classes. N'ATTENDEZ PAS!

Les classes débutent les 10 et 11 septembre
Ce cours est offert à 4 endroits pratiques.

H & R BLOCK (Canada) Ltée
578 ST-JEAN, QUEBEC
522-3009 - 522-5144

Veuillez me faire parvenir gratuitement les renseignements relatifs à votre cours sur la préparation des déclarations d'impôt. Il est entendu que cela ne m'engage à rien.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Prov. _____ Tél. _____

Découpez et postez aujourd'hui même

Pollack

Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chagnon, Lévis

Jeans 'Unisex' de coupe supérieure

Yale vous présente son jeans 'western' 100% coton denim dont la coupe étudiée en fait une tenue confortable et pratique, même pour le campus... c'est le favori de l'heure avec sa couture renforcée à double points qui traverse le siège et ses deux longueurs de jambes disponibles (32" ou 34") pour un ajustement parfait à votre taille. Pour plus de personnalité, il est plqué de 5 poches. Tailles: 24, 25, 26, 27, 28.

Denim régulier **18⁰⁰**
Denim délavé **20⁰⁰**

Mail St-Roch, CONFECTION POUR GARÇONS (Rayon 660) troisième étage, Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.

Commandes téléphoniques acceptées

INDICE NO 1:

Je suis parmi les gens de la haute-ville

VA L'TROUVER! CE TELEVISEUR

prestige
J.O. FISET INC.
Modèle QA 2011

Ne sont pas éligibles, nos employés et leurs familles, ainsi que tous ceux qui ont participé à la préparation de cette campagne.

55 SUD DORCHESTER - 525-6101